

COLLECTIF DROITS & PROSTITUTION
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Assises Européennes de la Prostitution 2009

Actes



Odéon-Théâtre de l'Europe
Paris, France

Collectif Droits & Prostitution

Depuis 2003, le collectif Droits & Prostitution milite pour les droits des prostitué-e-s en conduisant un travail de veille et de plaidoyer via l'organisation de manifestations et de rencontres comme les Assises de la Prostitution.

Ainsi, le 5 novembre 2003 le collectif a manifesté avec des prostitué-e-s devant le Sénat, ce qui constitue la deuxième mobilisation en trente ans pour la décriminalisation de la prostitution.

Lors de la journée au Parlement en 2005 : « *La loi pour la sécurité intérieure, 2 ans après* », des associations de prostitué-e-s et de prévention venues de la France entière ont passé cette loi au crible de la critique.

La même année, le collectif a rédigé et diffusé une plaquette d'information pour les prostitué-e-s traduites en huit langues.

En 2006, le collectif a participé avec d'autres associations à la rédaction d'un rapport à la demande de la commission « Citoyens-Justice-Police » sur les exactions policières dans les bois de Vincennes et Boulogne.

Lors des Assises de la Prostitution à Paris en 2007, le collectif a travaillé sur la question des droits des prostitué-e-s afin d'aboutir à la rédaction d'un bilan des conditions dans lesquelles ils/elles exercent et souhaitent exercer.

Tout au long de ce travail, le collectif a pu concrétiser ces avancées grâce aux témoignages et à la participation de prostitué-e-s. □

www.droitsetprostitution.org

Union Nationale des Associations de Lutte contre le Sida

Créée le 10 avril 1999, l'Union Nationale des Associations de Lutte contre le Sida regroupe 30 associations, de dimensions, d'implantations et d'activités variées et a permis la création d'un interlocuteur national représentatif de toutes les formes de lutte contre l'épidémie à VIH/sida.

D'une part, l'action de l'UNALS au service des associations est guidée par trois objectifs : les aider en proposant des formations et de l'information, les fédérer en organisant des espaces de rencontre et d'échange, et les représenter en portant leurs besoins et intérêts auprès des pouvoirs publics.

D'autre part, l'action de l'UNALS en relation avec ses membres vise à promouvoir, développer et diversifier les services proposés aux personnes confrontées aux difficultés liées au VIH/Sida.

Outre sa faculté à tisser du lien entre les associations, l'UNALS est également intervenue sur des sujets aussi divers que la place des personnes malades dans la société et dans le système de santé, la prévention, l'emploi et l'hébergement. C'est à ce titre que l'UNALS a obtenu l'agrément de représentation des usagers du système de santé et siège aujourd'hui dans plusieurs instances de représentation dont les Corevih. □

www.unals.org

COLLECTIF DROITS & PROSTITUTION

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE SIDA



Les prostitué-e-s ne
sont pas le problème,
mais elles font partie
de la solution.



Assises Européennes de la Prostitution 2009

Actes

Odéon-Théâtre de l'Europe
Paris, France

Sommaire

Introduction

“Prostitution : ce que nous voulons” 3

Ateliers

Santé 9

Accès aux droits 19

Syndicat et empowerment 29

Conférence de presse

“La révolution sera sexuelle” 38

Nikita 39

Miguel-Ange Garzo 40

Gamille Gabral 41

Claude Boucher 42

Malika Amaouche 43

Discussion avec la salle 45

Introduction

“Prostitution : ce que nous voulons”

Pourquoi des Assises de la prostitution ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi pénalisant le racolage, nous constatons une dégradation des conditions de vie des prostitué-e-s, ainsi qu'une augmentation des prises de risques du fait de pressions multiples (économiques, policières et de la part de certains clients).

De plus, de nombreuses associations ont pu constater une augmentation du nombre d'IST (Infections Sexuellement Transmissibles) chez les prostitué-e-s les plus marginalisées (transgenres, usagers de drogues, personnes migrantes) qui sont amenées à prendre plus de risques du fait de ces pressions et de l'invisibilisation de leur activité depuis la répression du racolage.

Au regard de la situation de grande précarité et d'urgence sanitaire des prostitué-e-s et à l'occasion de la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi pénalisant le racolage, le collectif « Droits & Prostitution » et l'Union Nationale des Associations de Lutte contre le Sida (UNALS) ont organisé pour la troisième année consécutive les Assises de la prostitution, le vendredi 20 mars 2009 à l'Odéon-Théâtre de l'Europe à Paris.

Ces Assises ont réuni des prostitué-e-s et des acteurs de la société civile, des associations communautaires et autres acteurs de terrain dans un double objectif. Cet événement a permis, d'une part, de donner la parole à celles et

ceux qui se revendiquent comme “travailleur-euse-s du sexe” ou prostitué-e-s ou qui partagent les mêmes pratiques, et, d'autre part, de renforcer un réseau européen d'échanges et d'expertises sur les différentes thématiques liées à la prostitution.

L'application de la loi pénalisant le racolage et ses conséquences

La répression du racolage = répression des prostitué-e-s

L'article 225-10-1 du code pénal pénalisant le racolage public, actif comme passif, est injuste car une loi ne peut pas punir la passivité ou l'absence d'action, alors même que cette passivité ne cause de préjudice à personne. Cet article du code pénal induit une confusion chez la plupart des fonctionnaires de police entre répression du racolage et répression de la prostitution. Pourtant, dans la loi française, rien n'interdit le fait de se prostituer.

Dans les faits, la police se fonde sur une certaine tenue vestimentaire, la position d'attendre le client, le fait de marcher ou, pire encore, le fait d'exercer la prostitution pour arrêter les prostitué-e-s pour racolage, et ce alors même que la jurisprudence dit clairement que ces faits ne suffisent pas à caractériser le délit de racolage.

Par ailleurs, quand les policiers sont en mal de preuve de faits de racolage, dont les prostitué-e-s n'usent pas nécessairement, ils font

appel aux témoignages du client, usant pour cela de chantage auprès de leur conjointe ou de leur employeur. Il s'agit de subornation de témoins comme cela a déjà été dénoncé¹. Certains policiers utilisent le pouvoir que leur donne la loi pour obtenir des services sexuels comme l'attestent des procès pour viols subis par des prostitué-e-s migrant-es².

De plus, certains agents de police confisquent même argent, affaires personnelles, matériel de prévention appartenant aux prostitué-e-s. Parfois, ils vont jusqu'à les insulter, les frapper ou les gazer. Des prostitué-e-s ont été humiliées dans les commissariats, mises à nu avec fouilles au corps injustifiées. Certaines d'entre eux/elles, travesties ou transgenres, sont placées dans les cellules des hommes, avec le risque de subir des agressions physiques ou verbales de la part des autres détenus.

À tout cela s'ajoute le fait que la répression du racolage « donne un pouvoir exorbitant aux clients³ » et les cas de viols de la part des « clients » sont de plus en plus fréquents.

Dans ces conditions de violences extrêmes, les prostitué-e-s ayant subi un viol n'osent pas porter plainte auprès des services de police, tandis que d'autres ont vu leur dépôt de plainte refusé par le commissariat.

~~La pénalisation du racolage ne contribue pas à la lutte contre le proxénétisme.~~
Dans la plupart des cas, les juges ne tiennent aucun compte des procès-verbaux pour racolage généralement assez farfelus.

Souvent, lors des procès pour racolage, le procureur se contente d'un rappel à la loi.

En revanche, lors de ces procès⁴, si la personne est sans papiers, le traitement n'est pas le même. Une personne dont la situation administrative est régulière sera relaxée ou punie à des peines avec sursis, alors que l'étranger-ère en situation irrégulière qui se serait rendu-e coupable de racolage sera poursuivi-e et puni-e pour sa situation administrative. La question de savoir si la personne est sous la coupe d'un proxénète est rarement posée lors de ces procès. La plupart des prostitué-e-s migrant-es qui ont ainsi été arrêté-es, ont été reconduites à la frontière.

Certaines victimes de proxénétisme ont même été reconduites à la frontière alors que leur proxénète, poursuivi pénalement, n'avait pas encore été jugé.

Parmi les victimes de la traite, ou plus précisément du proxénétisme de contrainte⁴, très peu ont pu bénéficier d'autorisations provisoires de séjour (ou seulement des récépissés) en échange de leur collaboration. Comment attendre d'elles qu'elles témoignent ou portent plainte contre leurs proxénètes en échange de la seule délivrance très aléatoire d'un titre de séjour ?

Force est de constater que la pénalisation du racolage ne lutte donc en rien contre les réseaux et le proxénétisme de contrainte, car en criminalisant les prostitué-e-s, on les force à se cacher. Les prostitué-e-s ayant été

1. Tous ces débordements ont été signalés par la « Commission Citoyens Justice Police », Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité, sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire ; cette commission est composée du Syndicat de la Magistrature, de la Ligue des Droits de L'Homme, et du Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les peuples, dans un rapport "De nouvelles zones de non droit – Des prostituées face à l'arbitraire policier". Il faut noter qu'il a fallu une mobilisation de ces associations pendant six mois et la médiatisation de ce rapport pour que la situation s'apaise pour ce qui est du bois de Vincennes.
2. Robert-Diar Pascale, Sept ans de prison pour trois CRS accusés de viols sur des prostituées, Le Monde, 16/09/2007.
3. Isabelle de l'association « Grisélidis » à Toulouse, 2005.
4. Marianne Lagrue, avocate, membre de l' « Association pour la Défense des Droits des étrangers », ADDE, discours à l'Assemblée nationale le 18/03/05.

chassé-es de leurs lieux de prostitution, sont allé-es exercer dans des lieux excentrés des grandes villes, les mettant ainsi encore plus à la merci de souteneurs, de passeurs ou de toutes personnes entretenant leur dépendance. Certaines prostitué-e-s se sont vues obligées d'accepter la protection de souteneur dont elles avaient réussi à se débarrasser dans les années 80⁵.

Conséquences de la loi pénalisant le racolage

Après bientôt vingt ans de lutte contre le Sida et d'actions de prévention, nous avons appris que plus les conditions dans lesquelles la prostitution s'exerce sont sécurisantes et plus les prostitué-e-s sont à même de se protéger.

A contrario, l'actuelle répression précarise et fragilise les prostitué-e-s dans un contexte général qui voit l'épidémie de VIH-Sida se féminiser et atteindre les personnes les plus fragiles socialement.

En effet, les prostitué-e-s sont moins à même d'imposer des relations protégées avec leurs clients ce qui les rend plus vulnérables face au VIH-Sida et aux autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles). De plus, à l'encontre de toute logique de santé publique, la détention de préservatifs est considérée comme une preuve de l'activité de prostitution par les forces de l'ordre. Dans ces conditions, les mesures élémentaires de prévention comme le port du préservatif ne sont plus systématiquement remplies.

On le voit, la loi pénalisant le racolage et le phénomène d'invisibilisation des prostitué-e-s qu'elle entraîne, les éloigne des associations de prévention pour qui le travail de terrain devient chaque jour plus complexe.

L'exclusion dont les prostitué-e-s sont victimes les tiennent également à l'écart des instances de démocratie et de participation, comme les conseils de quartier ou les conseils de sécurité. Ce sont pourtant avec les premières intéressées que la discussion doit s'engager afin que les personnes prennent en main les questions de prévention mais aussi de défense de leurs droits.

Nos priorités

Abrogation de l'infraction de racolage

Le but affiché de la loi pénalisant le racolage était de lutter contre la traite des êtres humains à des fins de prostitution et contre le proxénétisme. Or, depuis le 18 mars 2003, date de l'entrée en vigueur de la Loi pour la Sécurité Intérieure, pas un seul procès pour traite des êtres humains à des fins de prostitution n'a eu lieu.

Une des motivations sous-tendant la loi établissait cette équation simpliste : « *en s'attachant aux profits tirés de la prostitution, la loi permettra de lutter contre le proxénétisme ! Et protégera donc indirectement les prostitué-e-s* »⁶. Non seulement, cela revient à sacrifier les prostitué-e-s au lieu de s'en prendre aux vrais auteurs des délits de proxénétisme, mais les proxénètes et autres profiteurs se sont adaptés à ce nouvel ordre sécuritaire pour trouver des endroits où leur activité passe inaperçue.

Réforme ou abrogation des lois sur le proxénétisme de soutien

L'actuel code pénal punit indifféremment le proxénétisme de soutien (toute personne qui se livre à une transaction économique avec une prostituée comme un chauffeur de véhicule ou un petit ami) du proxénétisme

5. Marianne Lagrue, avocate, membre de l' « Association pour la Défense des Droits des étrangers », ADDE, discours à l'Assemblée nationale le 18/03/05.
6. Communiqué du Conseil des ministres du 23 octobre 2002 consultable sur le site : <http://www.assembleenationale.fr/12/dossiers/securete-interieure.asp> (site consulté le 02/12/2007).

de contrainte (qui est le fait d'exercer une contrainte sur une personne pour la forcer à se prostituer).

N'est-ce pas plutôt l'exploitation sous la contrainte quelle que soit l'activité qui doit être punie ? Si tel était le cas, seul le proxénétisme de contrainte devrait être puni.

Il faut préciser ici que l'article 225-4-1 punit la traite des êtres humains. L'infraction est très large et pourrait suffire à lutter contre la prostitution contrainte. Cette disposition fait clairement doublon comme l'atteste l'absence de jurisprudence sous cet article dans le code pénal. Ces constats nous conduisent à poser la possible abrogation des lois sur le proxénétisme.

Les compagnons, enfants, parents à charge et amis des prostitué-e-s ne sont pas des délinquant-es. Il convient donc d'abroger les infractions les concernant.

De même, l'exercice de la prostitution devrait être permis dans des locaux privés et il faut, à cette fin, abroger le proxénétisme hôtelier et l'interdiction de mise à disposition de véhicules. Une prostituée doit pouvoir louer un local ou un appartement pour exercer sans que la personne qui lui loue ce local ne soit punie.

Signalons que la loi concernant le proxénétisme hôtelier aujourd'hui en application⁷ n'empêche en rien que des propriétaires profitent de la situation pour demander des loyers pouvant aller jusqu'à 2 000 euros pour quelques mètres carrés. Enfin, les prostitué-e-s doivent pouvoir être employeurs : leurs chauffeurs, videurs, webmasters, etc. ne seraient alors plus des délinquants. Les prostitué-e-s devraient pouvoir diffuser des annonces par tout média.

7. Proxénétisme : Article 225-5, Article 225-6, Article 225-7, Proxénétisme hôtelier : Article 225-10, Article 225-22, Article 225-24 du code pénal.

L'homosexualité a été retirée de la catégorie "fléaux sociaux" des ordonnances de 60 alors que les prostitué-e-s sont toujours officiellement considérées comme des déviant-e-s. Nous demandons que cette discrimination honteuse faite aux prostitué-e-s soit retirée.

Respect de leurs droits et protection des prostitué-e-s sous contrainte

Lors de leurs interpellations, lors de leur garde à vue ou lors de leurs passages en centre de rétention, les prostitué-e-s ont des droits dont ils/elles doivent être informé-e-s et qui doivent être respectés. Ils/elles ont droit à un interprète impartial, à un avocat ou à un médecin comme prévu par l'article 63 du code de procédure pénale. Les prostitué-e-s doivent être vouvoyé-es et considéré-es respectueusement par les fonctionnaires de police dont la mission n'est pas de leur faire la morale ni de les culpabiliser.

Il est nécessaire de mettre en place des missions d'information sur la prostitution auprès des fonctionnaires de police pour leur permettre par exemple d'accueillir les victimes de la traite ou du proxénétisme de contrainte ou encore pour qu'ils enregistrent les plaintes pour viol quand la victime est un-e prostitué-e.

Pour les prostitué-e-s migrant-es contraint-es à se prostituer, il faut prévoir de vraies mesures de protection et la délivrance d'autorisations de séjour de durée conséquente de façon à ce qu'elles puissent se former, travailler et s'installer dans les meilleures conditions.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui car la délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour est obtenue contre une délation de ses proxénètes de la part de la victime. Et quand celle-ci est obtenue elle n'ouvre des droits au séjour que pour quelques mois et ne permet pas d'exercer une quelconque activité professionnelle.

Une mise à l'abri devrait être envisagée pour les personnes qui le souhaitent. Un examen particulièrement attentif fera la distinction

entre des personnes obligées de se prostituer sous la menace et des personnes tenues de rembourser une dette de passage et se prostituant à cette fin.

Concevoir un statut permettant l'exercice de la prostitution

Il faut sortir d'une conception du réglementation datant du XIX^e siècle pour concevoir un statut permettant aux prostitué-e-s d'exercer sans pour autant tomber sous le joug d'un proxénétisme d'État ou d'entreprise.

La reconnaissance d'un statut se calquant sur les professions libérales de travailleur indépendant ou auto-entrepreneur ou bien d'un statut de salarié dans le cadre d'une structure coopérative ou associative devrait être possible pour les prostitué-e-s.

« Les ordonnances de 60 »⁸ rangeaient l'homosexualité au même titre que la prostitution parmi les « fléaux sociaux » et ses représentants comme des « déviants ». L'homosexualité a été retirée de cette catégorie des ordonnances de 60 alors que les prostitué-e-s sont toujours officiellement considéré-es comme des déviant-es. Nous demandons que cette discrimination honteuse faite aux prostitué-e-s soit retirée.

Aujourd'hui rien n'interdit aux prostitué-e-s d'exercer, mais tout est fait pour entraver leur activité alors même qu'elles doivent payer des impôts au titre des bénéficiaires non commerciaux. Il est important que les prostitué-e-s puissent se regrouper pour exercer leur activité dans des cabinets, coopératives, associations hôtelières à but non lucratif, etc.

De cette façon, il leur serait possible de se salarier et, payant leurs charges sociales, de bénéficier d'une protection sociale. En effet, le commerce de leur activité n'étant pas

8. Journal officiel de la République française, n° 60, 27 novembre 1960.

reconnu, les prostitué-e-s ne peuvent bénéficier de l'assurance chômage, de la formation professionnelle, du droit à la retraite, et de l'accès à la médecine du travail.

La non-reconnaissance de l'activité de prostitution et donc l'absence de caisse de retraite pour les prostitué-e-s conduisent de nombreuses femmes âgées à continuer d'exercer ; les minimums vieillesse ne suffisant pas à payer les chambres d'hôtels.

De plus, il est important d'offrir une possible réorientation professionnelle pour les prostitué-e-s et de tenir compte de leurs acquis professionnels issus de la prostitution.

Car pour celles et ceux qui souhaitent arrêter, les mesures mises en place actuellement sont loin d'être satisfaisantes et maintiennent les prostitué-e-s à la fois dans la précarité et dans un statut de victime.

Il est essentiel d'offrir l'asile humanitaire aux femmes, aux transgenres, aux hommes qui fuient une discrimination de sexe ou de genre afin que celles et ceux qui veulent sortir de la prostitution puissent se tourner vers une autre activité.

Une cohabitation harmonieuse est possible entre différents occupants d'un quartier. Il existe des expériences de concertations réussies à l'échelle d'un quartier comme cela a déjà été fait sur Paris⁹. Rappelons que les riverains ne possèdent pas le monopole de l'espace public que représente la rue. □

Prostitution : ce que nous voulons !

- que l'article 225-10-1 pénalisant le racolage soit abrogé car il ne lutte en rien contre le proxénétisme de contrainte, précarise les prostitué-e-s, permet la chasse aux prostitué-e-s victimes de réseaux plutôt que leur protection et augmente les risques d'infection au VIH-sida et autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles) ;
- que les lois concernant le proxénétisme soient modifiées pour punir uniquement le proxénétisme de contrainte ;
- qu'une meilleure défense des personnes victimes de proxénétisme soit mise en place, leur garantissant une protection sans délation, sans subordonner leur protection à la reconnaissance de la culpabilité de leur souteneur ;
- que les prostitué-e-s, pour des raisons évidentes de sécurité et de prévention, puissent exercer leur activité sans craindre la répression des forces de l'ordre ;
- que les prostitué-e-s ne figurent plus dans la catégorie « fléaux sociaux » de l'ordonnance de 1960.

9. Des médiations comme celle de « Stalingrad-Quartier libre » pourraient être organisées dans les quartiers où les riverains se plaignent de la présence des prostitué-e-s.

Atelier santé

animé par Kouka Garcia (Pari-T),
Florence Garcia (Cabiria)
et Miguel-Ange Garzo (ARCAT)

L'atelier santé, majoritairement composé de prostitué-e-s, d'associations de santé communautaires et d'associations de lutte contre le Sida, comptait plus d'une trentaine de personnes. L'objectif de cet atelier était de faire l'état des lieux relatif aux questions de santé dans le cadre de l'exercice de la prostitution. État des lieux dans un contexte politique réduisant les prostitué-e-s à de simples délinquantes. Les participants ont aussi bien abordé la santé physique que la santé psychique des prostitué-e-s, ainsi que les difficultés rencontrées quant à l'accès aux soins et aux droits. Cet atelier, très interactif avec la salle, nous a permis d'avoir une vision de la santé des prostitué-e-s, au-delà des frontières de la France (Belgique, Espagne, Égypte...).

En effet, depuis mars 2003, date de mise en place de la Loi pour la sécurité intérieure (LSI), tous les acteurs intervenant dans le milieu de la prostitution (travailleurs du sexe et associatifs) sont unanimes : les prostitué-e-s se précarisent chaque jour un peu plus et de ce fait la question de la santé est souvent reléguée au dernier plan. Face à une pression policière importante et face à la pression d'un certain nombre de clients, nombreuses sont les prostitué-e-s qui se voient obligées d'accepter des prestations sexuelles non protégées, dans le seul but de pouvoir survivre.

La mobilité géographique et les nouveaux lieux d'exercice

Depuis 2003, les prostitué-e-s sont obligées de se cacher pour exercer leur activité. Cette invisibilité forcée rend les actions de prévention de terrain plus difficiles. Un certain nombre de personnes sont aussi dans l'obligation de changer de lieu très souvent (mobilité dans toute la France, mais aussi au niveau européen). Cette mobilité géographique rend complexes les suivis médicaux. En effet, dans le cas des prostitué-e-s vivant avec le VIH, cette mobilité est bien souvent un frein à une bonne prise en charge médicale et à une bonne adhésion aux traitements.

Nombreuses sont
les prostitué-e-s
qui se voient
obligées
d'accepter
des prestations
sexuelles
non protégées.

On note aussi une « explosion » de la prostitution *via* internet. Ces personnes sont de fait plus difficiles à rencontrer et ont donc moins accès à la prévention. Des travailleurs du sexe présents ont aussi beaucoup insisté sur les risques encourus par celles et ceux qui ont choisi cette option.

Le fait de travailler à domicile, pour des personnes qui exerçaient avant la LSI dans la rue, donne un faux sentiment de sécurité qui ferait « tomber » les réflexes de prévention. Il semble urgent de pouvoir mettre en place de nouvelles stratégies de prévention spécifiques à ce public.

La formation des professionnels de santé

La méconnaissance de la question de la prostitution par les intervenants médico-sociaux, a été aussi signalée comme étant une difficulté supplémentaire quant à l'accès aux soins des prostitué-e-s.

La thématique de l'usage de drogues, ainsi que celle de la santé psychique ont mis en lumière les difficultés d'orientation vers des structures ou des spécialistes adaptés.

L'ensemble des participants ont insisté sur la nécessité de former les acteurs de la santé. La formation permettrait une meilleure connaissance des problématiques et des particularités des travailleur-euse-s du sexe et favoriserait ainsi la communication et donc l'accès aux soins.

Cette formation devrait pouvoir être faite par des personnes appartenant à la communauté qui pourraient ainsi voir leur expérience et leur savoir valorisés.

Les transgenres travailleuses du sexe

Les transgenres sont sans doute les personnes les plus discriminées dans la société, mais aussi dans le milieu du travail sexuel. Cette discrimination semble encore plus importante quand les transgenres sont de nationalité étrangère.

Encore une fois, il est indéniable qu'une formation des professionnels de santé à la prise en charge des transgenres est plus que nécessaire.

Les aînées traditionnelles

L'absence de réponses disponibles pour les prostituées dites traditionnelles et d'un certain âge est aussi un point très préoccupant. En effet, certaines d'entre elles, en situation de grande précarité, se retrouvent dans l'obligation de devoir retourner exercer la prostitution, faute de réponses à leurs difficultés sociales.

La mobilité géographique est bien souvent un frein à une bonne prise en charge médicale.

La répression policière est identifiée comme étant un des premiers motifs de la dégradation de la santé des travailleur-euse-s du sexe.

La santé face à la police et aux ministères

À de nombreuses reprises lors de cet atelier, les participants ont pointé la lecture très subjective que peuvent faire les forces de l'ordre de l'article de loi sur le racolage. Et cette répression policière est identifiée comme étant un des premiers motifs de la dégradation de la santé des travailleur-euse-s du sexe.

De plus, le constat a été fait de l'immobilisme du Ministère de la Santé sur la question de la prostitution. Et une fois encore, a été pointée la nécessité, plus qu'urgente, de mettre en place une concertation inter-ministérielle (Santé, Intérieur, Justice) et de rappeler au Ministère de la Santé son rôle quant à la question de la santé des prostitué-e-s. □

Mise en lumière
des difficultés
d'orientation
vers des
structures ou
des spécialistes
adaptés.

Débat

France Bus des Femmes Dans la prostitution, l'outil de travail incontournable reste le préservatif. Les personnes ne mettent pas en jeu leur santé qui a un prix. On a parlé des conséquences de la Loi pour la sécurité intérieure, et là on a vu des problèmes de santé énormes, des femmes qui se sont retrouvées dans des situations d'extrême précarité, avec des accès de dépression, elles prenaient des médicaments parce qu'elles étaient dépressives. Soit elles n'osaient plus aller travailler soit elles étaient obligées de se cacher, elles avaient peur de la police. Ce genre de situation met en péril l'utilisation systématique du préservatif, parce qu'il faut savoir qu'un client sur deux demande des rapports non protégés en proposant de payer plus cher. Quand on n'a pas les moyens, c'est vital quand même de faire un client et la femme peut prendre le risque de ne pas mettre de préservatif en se disant « pour une fois, il ne va rien m'arriver ».

Miguel-Ange Garzo Le corps subit une violence qui n'est pas liée en l'occurrence à la prostitution, mais bien aux difficultés et contraintes entraînées par la LSI. Nous avons constaté une dégradation de l'état de santé, une réapparition d'IST (Infections Sexuellement Transmissibles). Là, c'est vraiment la précarité sociale, les personnes

sont dans l'obligation d'accepter un rapport non protégé. On peut se poser la question du choix, parce qu'on nous renvoie toujours la question du choix dans la prostitution. Avec la LSI, on n'a que le choix d'accepter, dans certains cas, un rapport non protégé au risque de mettre sa vie en péril.

Alexandre Bus des Femmes Il y a des personnes en situation d'exclusion face au système de santé. Donc il y a un problème d'accès aux soins. Et quand nous avons davantage de difficultés pour rencontrer notre public, l'accès aux soins devient plus difficile à concrétiser.

La LSI a rendu invisible la prostitution de rue, certaines ont encore des horaires réguliers, donc faciles d'accès, mais d'autres ont des horaires et une localisation géographique variables. Une femme qui ne va pas travailler plus de deux ou trois heures et qui change d'endroit tous les jours ou tous les deux trois jours n'est pas aussi accessible pour nous, association d'accueil mobile, qu'une femme qui travaille cinq heures tous les jours systématiquement au même endroit. C'est évident qu'il est plus difficile d'atteindre ces femmes pour faire un travail leur permettant d'accéder aux soins, tout simplement. Plus on rend invisible la prostitution dite traditionnelle, plus on la

marginalise dans la société, et plus le rôle d'intervenantes de santé communautaires est minimisé. Or, l'éducation sexuelle et sanitaire est difficile à faire à l'échelle de la rue, sans la participation des prostitué-e-s.

Giovana travailleuse du sexe L'utilisation du préservatif pour les fellations est de moins en moins demandée par les clients, et les filles à cause de leur situation de précarité acceptent pour une somme dérisoire une fellation sans capote, il faut bien gagner de l'argent, alors elles font une pipe sans capote même pour dix euros ! Quand on dit que la prostitution rapporte des milliards, je ne sais pas si c'est vrai, car le profil des filles n'est pas partout le même, moi je parle pour les transsexuelles. La fellation sans capote est le point de départ pour la pénétration non protégée. Nous, les transgenres, sommes largement touchées par le VIH, et aussi très actives dans la prostitution. Avec la loi Sarkozy, la délocalisation des personnes travailleuses du sexe, on la voit, et si on a un traitement antirétroviral, c'est catastrophique. La fille est un mois ici, dix jours là-bas, et elle est suivie à Paris, alors elle annule son rendez-vous, dit qu'elle viendra le mois prochain et c'est l'échec au niveau des traitements, de la santé publique.

Miguel-Ange Je rebondis sur ces mouvements d'une région à l'autre en France, mais aussi d'un pays à l'autre. Notre travail consiste souvent à devoir négocier avec le médecin en face. Ce qui nous inquiète en termes de santé chez les prostitué-e-s, c'est que véritablement la santé est passée à un plan très éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. L'intérêt que l'on porte à sa santé fait partie de l'estime de soi, et il est clair que quand on est taxée à longueur de journée de délinquante, qu'on se fait arrêter tout le temps et emmener en garde-à-vue, on n'a

plus une estime de soi très élevée et la santé est alors reléguée au dernier plan.

Quelqu'un dans la salle Comment travaillez-vous en France ? Vous faites appel à des médecins extérieurs privés ou des médecins faisant partie des associations se déplacent sur les lieux de prostitution pour les soins de santé, tout ce qui est prévention, les dépistages VIH, les frottis ?

Miguel-Ange La législation française est très compliquée pour pouvoir pratiquer des soins en dehors d'un lieu médical. Nous sommes aussi plusieurs associations à avoir nos réseaux de professionnels de santé, car il y a tout un travail de formation que nous avons dû faire auprès des professionnels de santé sur l'accueil des travailleurs et travailleuses du sexe. Car la discrimination commence à ce moment-là. On le voit dans les consultations, mais aussi dans les urgences hospitalières, quand une femme ou une trans se fait tabasser ou vient pour une rupture de préservatif. Si la trans ressemble à une femme et que sur la pièce d'identité ou sur les papiers de sécurité sociale il y a un prénom masculin, et que dans la salle d'attente on n'arrête pas de l'appeler « Monsieur », il est clair que la trans ne retournera pas chez ce médecin ou dans cet hôpital et ne se fera pas soigner.

Kouka La communauté transgenre qui se prostitue dans le bois de Boulogne, à savoir deux cents personnes environ en ce moment, va à l'hôpital Ambroise Paré quand il y a des problèmes de santé. Depuis sept ans, un projet s'y est monté entre le PASTT et une assistante sociale très engagée. Il y a un local spécial pour recevoir les personnes transgenres. Je ne sais pas si vous connaissez la vie des personnes prostitué-e-s : la nuit elles sont très maquillées, avec des perruques...

Quand elles se font tabasser ou agresser dans le bois de Boulogne, la perruque est de travers, le visage est sale, et la personne ne peut pas aller aux Urgences, on la regarderait bizarrement : « c'est quoi, ça » ! Nous sommes aussi parvenus à créer un poste dans cet hôpital pour une transsexuelle qui reçoit les personnes latino-américaines en espagnol et portugais.

Stéphane *Keep-smiling (Lyon)* Vous disiez que la Loi pour la sécurité intérieure avait éloigné les personnes de l'accès à la santé et à la prévention, en parlant de la prostitution de rue. Je voudrais parler de la prostitution par internet et de celle des gays. À Lyon il y a quelques sites où l'on peut s'inscrire gratuitement comme escort-boy, et quand, en 2006, il y avait quinze personnes sur la ville, aujourd'hui en 2009 il y en a quatre-vingt. Ce qui a eu comme conséquence directe de faire baisser les prix ; avant, une passe coûtait cent-vingt ou cent-cinquante euros. Aujourd'hui c'est plutôt entre cinquante et cent. En terme de santé, le fait qu'il y ait beaucoup plus de personnes sur le marché a pour conséquence qu'il est beaucoup plus dur de négocier le préservatif pour la fellation.

Miguel-Ange *Via internet*, les associations ont plus de difficultés à entrer en contact avec ces personnes. L'éducation à la santé, dont Alexandre parlait tout à l'heure, me paraît encore plus complexe. Ces sites sont souvent hébergés à l'étranger, ce qui rend difficile une négociation avec les responsables pour pouvoir y insérer des messages de prévention.

Florence Dans tous ces exemples, on voit l'utilité d'une approche de santé communautaire. À Cabiria nous travaillons avec des médiatrices culturelles qui arrivent à mieux connaître les problématiques de santé des personnes migrantes. Les sites

de prévention pour les gays te semblent-ils une approche intéressante ou non ? Car les personnes sont informées et prennent ces risques de toute façon parce qu'elles sont dans la galère.

Stéphane Quand tu parles avec les gens, tout le monde est informé, ne pas se faire jouer dans la bouche par exemple, la formation ils l'ont, mais ce n'est pas pour autant qu'ils l'appliquent. Je ne sais pas s'il y aurait les mêmes difficultés avec une démarche communautaire ciblée sur l'escorting par internet.

Florence Nous constatons qu'au quotidien il y a d'un côté les informations qui sont données, les connaissances théoriques sur les IST et la transmission du VIH, comment on fait pour s'en protéger, et de l'autre la pratique, à savoir comment les personnes réagissent en situation. Nous essayons de favoriser les « focus-groupes », où les personnes vont discuter, essayer de dégager des arguments ou des « trucs ». En ce qui concerne l'éducation à la santé des clients, nous voyons de plus en plus souvent des filles qui en ont marre, car au bout du cinquantième client de la journée, elles les envoient balader. C'est pour cela que nous essayons de mettre en place ces groupes de discussion où les personnes vont pouvoir échanger des « trucs », par exemple « moi quand je dis ça, ça marche ». As-tu l'impression que c'est quelque chose qui manque, parce que les gens qui bossent par internet sont isolés ? Le fait de créer des groupes communautaires de discussion pourrait-il enclencher des choses ou pas ?

Giovanna Les personnes qui travaillent par internet ou à la maison se sentent beaucoup plus protégées de tout, y compris des maladies. Le fait de travailler à la maison donne une fausse impression de sécurité.

Alexandre C'est une question de codes et d'habitudes : l'arrivée du VIH a fait que dans la prostitution, très rapidement s'est instauré le code de l'utilisation systématique du préservatif pour la fellation. Il se trouve que dans une autre activité du travail du sexe que sont les films pornographiques, les conditions ne sont pas les mêmes. La possibilité de faire un test sur le partenaire dans le travail sexuel pornographique n'est pas du tout la même, la fellation est une pratique systématiquement non protégée. Forcément cela fait croire que la fellation est une pratique exempte de risques, et il faut gérer ça dans le travail sexuel de prostitution et aussi dans toute forme de sexualité.

Stéphane Il y a deux ans, ce n'était pas pareil, tu avais beaucoup moins de difficultés à négocier ça, parce qu'il y avait moins de monde et que tout le monde faisait pareil. Il faut aussi prendre en compte l'âge, car les mecs qui font de l'escorting sur internet sont très jeunes, 18/25 ans, et la population de jeunes gays qui arrive est de moins en moins bien informée sur les risques liés à la sexualité.

Alexandre J'ai l'impression que dans la lutte contre le sida en général, on finance plus des plaquettes, des éléments textuels, informatifs et généralisés, des campagnes de prévention, et beaucoup moins des personnes. Échanger avec quelqu'un n'a rien à voir avec lire quelque chose, la gestion et l'appropriation de l'information ne sont pas du tout les mêmes. Se prostituer comporte une dimension d'échange, discuter et voir quelqu'un avec qui en parler, que ce soit sur internet ou dans la rue. Une des conséquences de l'évolution de l'activité prostitutionnelle aujourd'hui en France est que la qualité de cet échange est mise en danger par les contraintes et pressions économiques, policières ou sociales exercées sur la prostitution.

Le corps subit une violence, mais ce n'est pas la violence liée à la prostitution, mais bien aux difficultés et contraintes entraînées par la LSI. L'éducation sexuelle et sanitaire est difficiles à faire à l'échelle de la rue, sans la participation des prostitué-e-s.

Miguel-Ange Il faut être clair : dans les associations nous ne sommes pas des distributeurs de préservatifs, sinon il n'y aurait qu'à mettre des distributeurs automatiques et on le voit bien sur les actions de terrain, les messages ne vont pas passer de la même manière avec une personne qui vient dans une association que si nous, nous allons sur les lieux de travail. À l'association, la personne est dans une structure, avec nos codes associatifs, alors que lorsque nous sommes sur son terrain, ce sont ses codes à elle qui prévaudront.

Denise (Belgique) Je voudrais revenir sur la prostitution sur internet, ce qu'on fait depuis déjà une dizaine d'années en Belgique. Les personnes peuvent se prostituer soit en vitrine soit dans la rue. Il y a aussi ce que l'on appelle les « privées » qui passent des annonces dans les journaux ou sur internet. Nous travaillons avec ces personnes depuis un bon moment en les contactant soit par mail ou par téléphone portable quand il y a le numéro sur l'annonce, et nous nous sommes rendu compte qu'il y a un turn-over aussi important que chez les personnes qui travaillent dans la rue, en bar, en vitrines, car les personnes qui travaillent en « privé » peuvent très bien travailler sur Bruxelles, Anvers, et bougent d'un « privé » à l'autre. Donc nous nous déplaçons systématiquement sur les lieux de prostitution.

Alexandre Quand le Ministère de la Santé intervient c'est en fournissant du matériel de prévention à distribuer, et nous avons eu à plusieurs reprises sur l'année en cours des lots de préservatifs qui sont achetés à bas prix par l'INPES (Institut National Pour l'Education à la Santé). Alors nous, en tant qu'intervenants de santé, on distribue ou l'on refuse de

Quand on est taxé à longueur de journée
de délinquant, qu'on se fait arrêter
tout le temps et emmener en garde-à-vue,
on n'a plus une estime de soi très
élevée et c'est vrai qu'alors la santé
est reléguée au dernier plan.

distribuer ce matériel qui est de mauvaise qualité, ce qui est une violence supplémentaire quand on sait que pour une partie de notre public il y a un véritable besoin de ce matériel distribué.

Quant à considérer que les prostitué-e-s ne sont que des délinquant-es, cela induit aussi par rapport à l'estime de soi une nécessité d'espaces communs où l'image de soi qui est renvoyée est normale ou positive.

Travailleuse sociale (Le Caire) En ce qui concerne internet et les personnes qui ont des contacts à partir de chez eux, je ne pense pas qu'elles se sentent plus en sécurité. C'est vrai que je suis un peu en décalage par rapport à la France car je parle de l'Égypte, mais les arrestations massives qui ont été faites fin 2007 début 2008 ont résulté de pièges *via* internet : on a donné des faux rendez-vous à des garçons et ils ont été arrêtés. On retrouve aussi la violence, car le privé bouge, il ne reste pas à la maison, il a des rendez-vous, alors il bouge. Nous faisons un travail de terrain, on va vers les personnes. Au niveau de la consultation, on a été confrontés à un problème avec le médecin : il voulait bien faire la consultation mais la moitié de ses mots sortaient en anglais et il aurait fallu avoir un traducteur pour une personne arabe ! On a intégré dans notre groupe de travail des personnes qui se prostituent pour la préparation d'un premier atelier, pour savoir comment décoder les mots notamment, par exemple si je veux dire une IST, et bien une IST, c'est « ça » dans mon code, et le médecin a appris les codes.

Brandy travailleuse du sexe Je voudrais que l'on parle aussi de la prise de produits qui peuvent entraîner des troubles psychiatriques à certains moments chez la personne prostituée, et d'ailleurs je pense que l'accompagnement devrait être encore

plus poussé que pour les personnes séropositives, et spécifique pour la personne exerçant la prostitution en consommant des produits, et qui peut avoir des troubles psychiatriques.

Giovana Ma dernière garde-à-vue ne date pas de très longtemps, et j'ai discuté avec les policiers. Ils disaient : « Vous c'est différent, mais les autres transsexuelles sont de la pourriture, ce n'est pas la même chose que vous ». Je leur ai répondu que les transsexuelles ne sont pas de la pourriture, mais la conséquence d'un système social qui les a faites comme ça. Drogue, alcool, les filles ne peuvent pas tenir dans la répression, elles sont de plus en plus énervées.

Florence J'ai entendu ici à plusieurs reprises l'importance de la médiation à faire, lorsqu'on accompagne une travailleuse du sexe en situation précaire vers les soins. Les associations communautaires, ou les travailleuses du sexe elles-mêmes, peuvent être médiatrices à un moment ou un autre, avoir un rôle dans la formation des personnels de santé. C'est aussi une façon de reconnaître et de valoriser leurs compétences et leurs savoirs. Je souhaiterais aussi que l'on aborde la situation des « anciennes », celles de plus de 60 ans, qui sont obligées de continuer à travailler.

Anita association Charonne Toutes ces femmes traditionnelles ont vieilli, et si elles ont perdu tout ce qu'elles ont gagné, elles se retrouvent avec le minimum vieillesse donc dans la misère et sont obligées de retourner sur le trottoir. Il n'existe rien pour elles !

Giovana Les filles doivent payer des amendes, alors qu'elles travaillent peu, elles vont donc doublement se prostituer

dans la précarité pour payer à l'État les amendes avec de l'argent qui provient de la prostitution !

Sandra travailleuse du sexe J'ai toujours entendu parler du problème prostitution et santé, or dans les années 1990 il n'y avait pas de prise de conscience du risque VIH dans certains groupes de travailleuses du sexe.

Aujourd'hui en 2009, nous les travailleuses sexuelles avons eu cette formation, avons cette connaissance.

À chaque fois qu'il y a un problème politique, social ou économique, c'est toujours le plus fragile qui paye les pots cassés. Nous, les trans, sommes vues comme étant la scorie de l'humanité. D'une manière ou d'une autre nous essayons de nous insérer dans le système social, et nous voulons juste qu'on nous laisse cette chance.

Anne Guérin ARCAT et UNALS Il me semble important de souligner aussi les incohérences entre les politiques des deux ministères : la Santé finance les associations pour distribuer des préservatifs alors que l'Intérieur les confisque via la police sur les lieux de prostitution.

Miguel-Ange La question du racolage relève en effet du Ministère de l'Intérieur, mais même si on peut démontrer qu'il y a des répercussions sanitaires, la Santé répond que ce n'est pas de sa faute, que c'est à cause de l'Intérieur ! Et quand nous allons voir l'Intérieur en commençant à parler santé, ils disent que c'est le problème de la Santé ! Et nous sommes en train de parler de personnes qui sont en situation de très grande précarité et d'exclusion, qui sont face à un risque sanitaire très important, mais tant qu'elles seront vues comme des délinquantes, elles ne seront pas une priorité.

Sandra Ce que nous souhaitons, c'est qu'on nous laisse travailler dans de bonnes conditions. Si nous arrivons à être considéré-e-s comme travailleur-euse-s du sexe, il faut aussi que nous puissions proposer des prestations de qualité.

Giovana Que faire quand un client arrive et demande une fellation sans préservatif, que le travailleur du sexe lui répond non, qu'il ne prend pas de risques, alors que le client dit qu'il a demandé à son médecin et que celui-ci lui a dit que le risque est très minime d'attraper des maladies avec une fellation ? De plus, lors d'un contrôle, la première chose que les policiers demandent ce sont les papiers. « Ah, vous avez des papiers ? Vous êtes malade, alors ! ». Cette attitude éloigne le client de la personne trans, et il y a même des cas où le client s'est mis à massacrer la fille jusqu'à l'envoyer à l'hôpital, car les policiers lui ont révélé son état de santé. J'ai vu des filles qui sont parties de Paris à cause de ça. C'est encore une pénalisation.

Miguel-Ange Cet article sur le racolage est tellement subjectif qu'il met les forces de l'ordre dans une situation de toute puissance, qui leur permet de décider tout ce qu'ils ont envie de décider, et d'être au-dessus des droits dont jouit la personne. Celui ou celle qui exerce la prostitution n'est plus en condition de « gérer » sa santé et d'en prendre soin. C'est bien l'article sur le racolage qui met en danger l'intégrité physique et psychique des travailleur-euse-s du sexe ! □

Atelier accès aux droits

animé par Sarah-Marie Maffesoli, juriste
et membre du Collectif Droits & Prostitution

L'objectif de cet atelier est de déterminer quel statut les prostitué-e-s voudraient voir adopter. L'atelier sera plutôt orienté vers les droits sociaux et la construction d'un statut, de droit commun ou privé, pour les prostitué-e-s. Il s'agit essentiellement de donner la parole aux prostitué-e-s pour déterminer ce que les travailleur-euse-s du sexe veulent.

Le droit français en matière de prostitution

Le droit pénal

Le proxénétisme est interdit en France. L'acceptation retenue est très large puisqu'il s'agit à la fois du proxénétisme de contrainte et du proxénétisme de soutien, soit toute forme d'aide apportée à une personne prostituée, que cette aide soit rétribuée ou non. Le racolage est passible de poursuites tant sur sa forme passive qu'active.

On constate l'existence en droit pénal de « délits-obstacles », qui visent à empêcher la prostitution, sans le dire véritablement. Figure également dans le code pénal l'infraction liée à la traite des êtres humains qui pourrait se confondre avec le proxénétisme de contrainte. La France est effectivement un pays abolitionniste qui a ratifié en 1960 la convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui qui vise à abolir toute réglementation autour de la prostitution et qui considère les prostitué-e-s comme des victimes.

Le droit fiscal

Les prostitué-e-s doivent payer des impôts, ce qui est souvent considéré comme un paradoxe mais ne l'est pas. Tout revenu est assujéti en France, quelle que soit son origine.

Le droit social

Les prostitué-e-s doivent payer les cotisations sociales, selon un arrêt de la Cour de cassation de 1995. Elles devraient donc pouvoir bénéficier de la couverture sociale.

Le racolage
est passible
de poursuites
tant sur
sa forme active
que passive.

L'URSSAF prévoit une catégorie de profession X pour toutes les professions non nommées. Il faut savoir ensuite si les Caisses maladie acceptent de les affilier ou pas, point qui n'est pas clarifié.

Un autre volet du droit social concerne la retraite : depuis 2004, il devrait être possible que les prostitué-e-s bénéficient de la retraite. Dans le cadre de la réforme des retraites de 2004, une caisse balai, qui regroupe toutes les professions qui n'ont pas de caisse particulière, la CIPAV (Caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse) permet d'accueillir des nouvelles professions sans délibération du conseil d'administration. Théoriquement, les prostitué-e-s devraient donc pouvoir s'affilier à la CIPAV depuis 2004.

La recommandation adoptée en juillet 2007 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande aux pays membres du Conseil de l'Europe de « *veiller à ce que les prostitué-e-s aient accès à des pratiques sexuelles sans danger et jouissent de l'indépendance suffisante pour les imposer à leurs clients ; de respecter le droit des prostitué-e-s qui ont choisi librement d'exercer cette activité d'avoir leur mot à dire dans toute politique nationale, régionale et locale les concernant, de s'abstenir d'ériger en infractions pénales les actions des prostitué-e-s et de poursuivre ces derniers/dernières et en développant des programmes pour aider ceux/celles qui le souhaiteraient à quitter le métier et de mettre fin aux abus de pouvoir de la police* ». Cette résolution n'a pas de caractère contraignant mais souligne l'accord des représentants de nombreux pays sur le fait que les prostitué-e-s doivent avoir leur mot à dire et que l'État ne doit pas se servir de la morale pour poursuivre les prostitué-e-s.

Le droit communautaire

La Cour de Justice des Communautés européennes a reconnu en 2001 que la prostitution pouvait constituer une activité économique. Les Pays-Bas cherchaient à empêcher certaines ressortissantes européennes d'exercer la prostitution et la Cour de Justice des Communautés européennes a affirmé qu'à partir du moment où la prostitution était réglementée dans ce pays, toute personne jouissant d'une autorisation de séjour pouvait l'exercer.

Le statut

L'instauration d'un statut permettrait de dégager des solutions. La première condition à l'adoption d'un statut passe par la préalable abrogation de l'infraction de proxénétisme de soutien qui est extrêmement large et conduit à ce que les prostitué-e-s ne puissent pas s'entraider, au risque sinon d'être poursuivi-e-s. Il faudrait également abroger le délit de racolage passif, voire de racolage, puisqu'il existe dans le code pénal d'autres outils pour sanctionner le racolage.

L'URSSAF prévoit une catégorie de profession X pour toutes les professions non nommées.

les prostitué-e-s doivent avoir leur mot à dire et l'État ne doit pas se servir de la morale pour les poursuivre.

Une fois ces deux conditions réunies, il faudra que les prostitué-e-s se mettent d'accord sur un statut, en application du droit commun ou avec la création d'un statut spécifique, comme jusqu'en 1946 en France. Une réglementation spécifique pourrait toutefois conduire à stigmatiser davantage la profession. Il serait aussi concevable de prévoir un statut de droit commun, avec un statut exclusivement libéral, sans salariat.

Il faut aussi poser la question de la création d'un syndicat. Faut-il adopter un code de déontologie ? Si un tel code était défini, il faudrait alors instaurer un conseil de l'ordre. Cela conduirait à une autorégulation de la profession.

Outre ce point juridique, les débats ont permis de souligner que la situation est catastrophique pour les prostitué-e-s depuis 2003 puisque la loi les empêche de travailler. Un intervenant d'ARAP Rubis (Association Réflexion Action Prévention – communautaire) de Nîmes a toutefois montré que la conciliation est possible entre toutes les parties concernées (prostitué-e-s, riverains, police et justice), dès lors qu'il y a une volonté en ce sens.

Au terme de nos discussions, il apparaît que la majorité des prostitué-e-s souhaite obtenir un statut d'indépendant avec des outils du droit social et du droit des sociétés. Il n'est pas nécessaire de construire un statut spécifique à la prostitution : l'application du droit commun semble effectivement plus adaptée. Les prostitué-e-s pourraient s'associer en société civile professionnelle, proche des coopératives, de manière à travailler en groupe et à éviter l'isolement.

La Belgique tolère davantage la prostitution. En Espagne, pays abolitionniste – au sens d'abolition de la réglementation –, la situation est paradoxale puisque certain-e-s prostitué-e-s travaillent dans des clubs dont les patrons font du lobbying pour chasser les filles des rues afin qu'elles viennent travailler dans les clubs, ce qui relève de l'exploitation du travail. En l'absence de réglementation, les patrons profitent de la situation et exploitent les filles.

La Suisse semble constituer le meilleur modèle. Il existe ainsi en Suisse une formation spécifique pour l'assistance sexuelle auprès des personnes handicapées, soit une réelle formation pour le travail sexuel. La formation ne semble toutefois pas nécessaire, mais la reconnaissance des compétences des prostitué-e-s est très importante. Une grande volonté de se regrouper a été soulignée, notamment pour ne pas déranger les riverains. □

À partir
du moment où
la prostitution
est réglementée
dans un pays,
toute personne
jouissant d'une
autorisation
de séjour
pourrait
l'exercer.

Il faudrait
abroger
le délit de
racolage passif,
voire
de racolage.

Les prostitué-e-s
se mettent
d'accord
sur un statut.

Débat

Isabelle assistante sociale (Belgique)

Nous réfléchissons également à l'instauration d'un statut pour les prostitué-e-s en Belgique. Le statut doit doter les prostitué-e-s de droits et non régler tous les autres problèmes liés par exemple à la stigmatisation ou à la violence... Il ne faut donc pas fonder trop d'espoir dans le statut mais seulement en attendre qu'il détermine les droits des prostitué-e-s.

Angélique Le statut permettra tout de même d'obtenir une reconnaissance.

Sarah-Marie Maffesoli La reconnaissance peut également intervenir par le biais du droit commun, avec l'abrogation des infractions pénales relatives à la prostitution, et de la jurisprudence. Il ne s'agira alors pas de reconnaître explicitement et spécifiquement la prostitution. Un statut spécifique pourrait cependant être adopté, à condition que les délits soient abrogés.

Marquise prostituée intermittente J'aurais voulu savoir s'il était possible d'utiliser le statut d'auto-entrepreneur.

Sarah-Marie Maffesoli Certaines prostitué-e-s utilisent le statut de micro-entreprise. Le documentaire de Jean-Michel

Carré diffusé hier soir montrait qu'il existait des établissements en Suisse, avec une directrice d'établissement qui louait les appartements aux prostitué-e-s.

Une prostituée Nous ne voulons pas d'un tel système : nous voulons être autonomes, pouvoir acheter notre propre studio pour y travailler, sans donner d'argent à qui que ce soit.

Je travaille sur Lyon avec des camionnettes : nous voudrions acheter un terrain et l'organiser proprement. Or, nous n'avons pas le droit de nous regrouper alors que nous sommes capables de nous organiser nous-mêmes.

Sarah-Marie Maffesoli En France, le tribunal pourrait annuler une vente au cas où le bien serait acquis en vue d'exercer la prostitution, puisque le vendeur pourrait être poursuivi pour proxénétisme.

Angélique Il vaudrait mieux que nous puissions nous regrouper dans un quartier, comme à Amsterdam.

Une prostituée Nous devrions effectivement avoir un tel endroit. Je préfère que le client sache que les filles ont des studios dans tel immeuble ; de cette manière, ils savent où chercher.

Sarah-Marie Maffesoli Accepteriez-vous d'être forcées de travailler dans ce quartier ou préféreriez-vous avoir le choix entre tel quartier et un appartement librement choisi ?

Une prostituée Les voisins préfèrent savoir exactement où sont les lieux de prostitution ; ils s'y habituent alors. Si nous avons un endroit à nous, nous n'embêterions personne.

Sarah-Marie Maffesoli Une charte de déontologie pourrait suffire : ainsi, dans le bois de Vincennes, les prostitué-e-s ont accepté de ne pas travailler le mercredi et pendant le week-end.

Benjamin prostitué, vice-président d'une ONG défendant les droits des travailleurs du sexe Je souhaite revenir sur le statut. La Suisse fait partie des quelques pays réglementaristes et la prostitution est une profession libre. Il appartient aux prostitué-e-s d'indiquer la profession exercée (masseur-euse, escort-e, prostitué-e...) ce qui laisse une grande liberté. La question de la formation pour pouvoir exercer une profession se pose dans les pays réglementaristes puisque je pense qu'il faut améliorer la qualité de la profession. En Suisse, il existe dans les régions alémanique et romande des projets d'assistance sexuelle aux personnes handicapées qui incluent une formation et délivrent un « diplôme ». Cette formation vise à instaurer une qualité dans le travail. Si les personnes handicapées ont droit à des services de professionnels reconnus, pourquoi tous les clients n'auraient-ils pas également accès à un professionnalisme et à une qualité du travail de prostitution ?

Une prostituée Nous n'avons pas besoin de formation : initialement nous étions formées par les anciennes.

Benjamin La Suisse réunit 26 cantons qui ont tous leur propre législation. La légalisation de la prostitution est fondée sur la liberté économique qui figure dans la Constitution suisse depuis les années 1940. La prostitution est légale depuis 1940 pour les femmes et seulement depuis 1992 pour les hommes. Le code pénal réprime les violences, pour tous les individus, et le fait de contraindre quelqu'un à la prostitution ou de maintenir quelqu'un dans la prostitution. La prostitution est considérée comme une activité et ne relève pas de lois spécifiques. Les cantons francophones cherchent à définir plus précisément la prostitution. Au niveau fédéral, le code des obligations définit la prostitution comme immorale et ne permet pas au tribunal de contraindre à l'exécution du contrat si le client ne paye pas.

Sarah-Marie Maffesoli Comment fonctionne la prostitution de rue en Suisse ?

Claudette prostituée et présidente de ProCoRé (Prostitution Collectif Réflexion) Dans Genève, on peut se prostituer partout sauf devant les églises, les cimetières, les écoles et les arrêts de bus.

Sarah-Marie Maffesoli Le racolage n'est pas un délit en Suisse. Existe-t-il une infraction d'outrage aux mœurs ou d'exhibition sexuelle ?

Claudette Il fallait auparavant disposer d'un certificat de bonne vie et mœurs pour pouvoir exercer une autre activité indépendante. Grâce au combat de Grisélidis, notamment, nous pouvons obtenir ce certificat de bonne vie et mœurs lorsque nous souhaitons nous reconverter. Grâce à la loi de 1992, je peux vivre avec qui je veux et subvenir à ses besoins sans que mon mari ou mon ami ne soit considéré comme proxénète.

Une prostituée En France, si nous nous faisons agresser, l'incident est considéré comme normal puisque nous exerçons un métier à risque : la police refuse alors de recevoir la plainte.

Sarah-Marie Maffesoli Quand la police refuse d'enregistrer les plaintes, il faut donc saisir l'inspection générale de la police. Si les supérieurs de la police ne sont pas informés, cela ne changera jamais.

Benjamin Nous devrions considérer la situation au niveau européen. Un rapport de l'Université de Genève pour l'Office fédéral de la santé publique établissait deux catégories de politiques en matière de prostitution – l'option réglemmentariste (Nouvelle-Zélande, Suisse, Allemagne, Brésil) et l'option prohibitionniste – sans évoquer l'abolitionniste, assimilé au prohibitionnisme. Nous pourrions donc reprendre cette distinction et ne plus parler d'abolitionnisme comme catégorie distincte.

Marie-Elisabeth Handman anthropologue
En droit, la prostitution n'est toutefois pas illégale dans les pays abolitionnistes alors qu'elle l'est dans les pays prohibitionnistes.

Sarah-Marie Maffesoli L'abolitionnisme peut être à tendance prohibitionniste ou réglemmentariste. Cette catégorie ne peut toutefois pas être niée puisque certains pays ont pratiqué l'ancien abolitionnisme – soit l'abolition de toute réglementation et non l'abolition de la prostitution. Ainsi, l'Espagne est un pays véritablement abolitionniste puisqu'elle a aboli toute forme de réglementation autour de la prostitution : de ce fait, elle n'impose pas les revenus tirés de la prostitution.

Benjamin Une troisième catégorie figurait dans le rapport que j'ai évoqué : celle des pays où rien n'était défini.

La loi LSI a seulement rendu la prostitution moins visible. Il me semble nécessaire de réfléchir à un statut pour inverser le rapport de force. Les idées évoluent, ce qui permettra de cerner les vrais problèmes.

Sarah-Marie Maffesoli Il existe une question purement juridique (y a-t-il une réglementation ou non, une interdiction ou non ?) qui correspond à la distinction prohibitionniste/réglementariste mais aussi une dimension idéologique qui se retrouve dans l'abolitionnisme, qui n'a pas de sens juridique. Le combat originel de l'abolitionnisme était la lutte contre la réglementation de la prostitution et s'est désormais déplacé sur la lutte contre la prostitution.

Sonia Pour moi l'abolitionnisme est un prohibitionnisme hypocrite. En Belgique, il existe une rue qui n'a quasiment que des vitrines : la commune touche 450 000 euros par an d'impôts puisque les taxes sur les serveuses s'élèvent à 2 500 euros par fille. Dans le quartier où je travaille, nous devons payer une taxe sur les mètres de façade.

Sarah-Marie Maffesoli Comment cela fonctionne-t-il en Belgique pour les vitrines, puisque le racolage est poursuivi et que la Belgique est un pays abolitionniste ?

Isabelle La Belgique se dit abolitionniste mais tolère l'activité qui s'exerce. La prostitution relève de la compétence communale pour les questions d'atteinte aux bonnes mœurs et l'ordre public. Dans certaines rues de Bruxelles, à côté de la gare du Nord, la prostitution s'exerce mais ces lieux sont considérés comme des bars à consommation. Ces bars rentrent donc dans le système de fiscalité HRC (hôtels restaurants cafés) qui instaure une taxation des serveuses, selon la taille des vitrines, à hauteur de 3 380 euros par serveuse et par an.

Sonia Le lieu reste public donc, théoriquement, quand la fille a un client, elle doit laisser la porte ouverte. Dans cette

rue, il ne peut pas y avoir de lit, de bidet, de douche ou de capote.

Isabelle Les filles doivent payer entre 180 et 300 euros pour six heures de travail selon les bars. Ce montant permet d'obtenir le faux statut de serveuse.

Sarah-Marie Maffesoli De ce fait, les prostitué-e-s ont un statut de salarié-es.

Un intervenant Espagne En Espagne, il existe un problème dans les clubs puisque la prostitution est légale : les patrons des clubs de rencontre sont mieux pris en compte que les prostitué-e-s et tentent de virer les filles des rues pour les faire entrer dans les clubs. Le danger serait de légaliser ces bordels, sans protéger les filles. Ces clubs sont des entreprises, protégées, avec des patrons mieux protégés que les filles dans la rue.

Une prostituée Les filles qui travaillent dans ces bars sont toujours des victimes puisqu'elles ont des horaires contraints et ne peuvent pas choisir leurs clients. Nous pouvons nous organiser librement, sans tutelle.

Sarah-Marie Maffesoli Certains préfèrent ne pas avoir un statut de travailleur indépendant puisqu'il faut alors gérer ses impôts, prendre une assurance maladie personnelle, souscrire une assurance chômage, prévoir une complémentaire retraite... L'organisation est donc plus difficile et certains ne veulent pas de cela : la question du salariat se pose alors.

Éric Alt magistrat J'ai travaillé sur la loi sur le racolage. Dans le régime juridique français, il existe une confusion totale entre lutte contre le proxénétisme de traite, proxénétisme de soutien et prostitution.

Certaines transsexuelles ont dénoncé leur proxénète et ont fait tomber le réseau de proxénétisme. Elles ont ensuite demandé à bénéficier d'un titre de séjour, comme la loi LSI le permettait en principe. Le préfet a répondu par écrit que le titre ne serait pas accordé si les personnes ne prenaient pas l'engagement de renoncer à la prostitution. Dans le bois de Boulogne, des amendes pour stationnement ou refus d'obtempérer sont en outre à la limite de la légalité, voire illégales.

Le régime est donc extraordinairement malsain. Quand j'apprends qu'il faut obtenir l'accord des services de police pour acheter un studio dans certains quartiers, c'est totalement illégal. Un rapport de force s'est constitué et, si les personnes ne se soumettent pas à cette illégalité, la police intervient. Le régime actuel est extrêmement ambigu et totalement inefficace. Il est plus facile pour la police d'atteindre leurs objectifs statistiques par le proxénétisme de soutien puisque, pour faire tomber le proxénétisme de traite, il faut consacrer des moyens d'investigation plus importants. L'Observatoire de la délinquance indique qu'il n'existe aucun rapport entre l'institution par la loi LSI du racolage passif et la baisse du proxénétisme. Le proxénétisme continue à progresser malgré la loi LSI : cette dernière a seulement rendu la prostitution moins visible. Il me semble nécessaire de réfléchir à un statut pour inverser le rapport de force. Les idées évoluent, ce qui permettra de cerner les vrais problèmes.

Sonia En Belgique, les prostitué-e-s qui dépendent de réseaux sont minoritaires par rapport aux prostitué-e-s qui exercent librement.

Gaby ANA (Avec Nos Aînées)

La loi a changé en 1994 puisqu'une prostituée a désormais le droit de vivre avec la personne de son choix si celle-ci

peut justifier de ses propres revenus. La police s'octroie toutefois tous les droits, se rend au domicile des prostitué-e-s, vole des biens, viole les filles. Je suis favorable à la position de la Suisse. Pourquoi la France se dirige-t-elle vers la pénalisation du client ? Nous avons tous un droit de parole. Les manifestations ne servent cependant à rien pour faire avancer la situation.

Un intervenant coordinateur de mouvements de prostitué-e-s (Espagne)

La loi peut faire beaucoup de mal aux prostitué-e-s car elle confond la traite et la prostitution. Cette confusion est entretenue dans beaucoup de villes.

Une représentante du collectif Hetaira, Madrid Il y a un an, une proposition de loi a été déposée pour légaliser la prostitution en Espagne mais elle a été rejetée du fait de la confusion totale entre trafic et prostitution... Les patrons de club s'enrichissent donc avec le soutien des autorités.

Un intervenant coordinateur de mouvements de prostitué-e-s (Espagne)

Le problème de ces clubs de rencontre est qu'il existe une exploitation du travail : les filles doivent travailler de nombreuses heures.

Sarah-Marie Maffesoli N'essayent-elles pas de saisir les tribunaux professionnels ?

Un intervenant coordinateur de mouvements de prostitué-e-s (Espagne)

Le lobby de ces patrons de club est très puissant et il n'existe pas de moyens légaux de dénoncer les pratiques puisque ce que font les filles n'est pas considéré comme un travail.

Sarah-Marie Maffesoli A l'exception de la Suisse où la situation est plutôt satisfaisante, tout le monde semble donc souhaiter l'adoption d'une réglementation

notamment pour l'application du droit pénal du travail. La majorité des opinions exprimées ici semble plutôt favorable à un statut de travailleur indépendant.

Sonia A Bruxelles, certaines préfèrent un statut de salariée pour ne pas s'occuper de la gestion administrative et être cadrées.

Gaby Les prostitué-e-s ne demandent qu'à être reconnu-e-s socialement et d'exercer un métier.

Sarah-Marie Maffesoli Le statut de travailleur indépendant suppose de cotiser individuellement pour la retraite.

Gaby Certaines femmes se sont constitué un pécule pour la retraite qui leur a été retiré quand les autorités ont su que l'argent venait de la prostitution. Elles ont alors dû retourner sur le trottoir.

Une intervenante transsexuelle Je suis à Paris depuis 12 ans. Le problème est que les transsexuels n'ont pas du tout accès au monde du travail « normal ». Quand je suis interpellée, on me dit de trouver un travail mais le monde du travail est fermé. Avec le peu d'argent que je gagne, je ne peux pas louer un studio et vis donc dans un petit hôtel.

Un intervenant ARAP Rubis J'entends parler de répression mais, à Nîmes, la répression a disparu depuis 2003. Après l'adoption de la loi Sarkozy en 2003 et un an d'application, un protocole a été signé entre le Procureur de la République, la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) et l'association ARAP Rubis qui prévoit que la police envoie désormais les prostitué-e-s dans notre association pour que nous fassions un rappel à la loi. Le préfet ne se mêle pas de ces questions.

Nous avons tous un droit de parole. Les manifestations ne servent cependant à rien pour faire avancer la situation. Tout le monde semble souhaiter l'adoption d'une réglementation notamment pour l'application du droit pénal du travail.

Ce protocole nous permet en outre d'avoir accès à beaucoup de prostitué-e-s et de faire de la prévention santé. Si la police demande aux filles de venir chez nous et qu'elles ne le font pas, il n'y a eu, pour l'instant, aucune conséquence.

Cette action est financée par la préfecture au titre des actions de santé publique.

Nous sommes effectivement une association de santé communautaire avec trois pôles : santé, social et insertion.

Une intervenante En Suisse, nous travaillons majoritairement avec les clandestin-es puisque les prostitué-e-s suisses n'ont pas besoin de nous. Nous sommes également financés au titre de la santé publique.

Sarah-Marie Maffesoli Il ressort de ces travaux une volonté de reconnaissance. La majorité des prostitué-e-s présentes semble plutôt favorable au statut d'indépendant puisqu'elle ne souhaite pas avoir de patron.

Marie-Elisabeth Handman C'est une question de vocabulaire puisque certains travailleurs du sexe n'accepteront pas un statut de prostitué.

Sarah-Marie Maffesoli Cette question divise.

Angélique Le terme de travailleur du sexe est plus facile à assumer que celui de prostitué.

Marie-Elisabeth Handman Si le statut est reconnu, les personnes pourront alors choisir d'être salariées ou libérales.

Sarah-Marie Maffesoli Je pense effectivement qu'il faut aller vers la reconnaissance de la profession avec l'adoption d'une charte de déontologie et la possibilité d'être indépendant ou salarié.

Marie-Elisabeth Handman Il me semble difficile d'avoir un statut de salarié en France du fait du grand fantasme du proxénétisme.

Sarah-Marie Maffesoli J'ai tendance à penser qu'une application de droit commun – type société civile professionnelle, comme pour les avocats ou les médecins – constituerait une solution plus appropriée : les prostitué-e-s pourraient alors travailler en groupe mais seulement entre eux/elles.

Antoine En adoptant un cadre trop légal et rigide, que fait-on des personnes qui ne peuvent y adhérer, comme les travailleurs clandestins ?

Sarah-Marie Maffesoli Le problème se retrouve pour toutes les professions : il s'agit donc d'un faux problème. Je ne pense pas que nous puissions bâtir un statut qui suppose une régularisation des sans-papiers pour l'activité particulière de prostitution.

Antoine Si le cadre est rigide, il se pourrait qu'il y ait encore plus de contrôle pour les sans-papiers. Le statut rajouterait davantage de contrôle, avec l'intervention de l'inspection du travail, et créerait une désolidarisation entre les prostitué-e-s qui bénéficient d'un statut légal et clandestin-es.

Sarah-Marie Maffesoli La reconnaissance de la prostitution conduira du moins à ce que les prostitué-e-s clandestin-es ne soient pas obligé-es d'abandonner l'exercice de la prostitution pour être régularisé-es. □

Atelier syndicat et empowerment

animé par Nikita et Thierry Schaffauser
(Les Putes)

L'atelier empowerment des Assises européennes a été un moment historique car il a permis la création du Strass, le premier syndicat des travailleur-euse-s sexuel-les.

Fierté

La putophobie et l'intériorisation de la honte

La putophobie est une des discriminations les plus répandues, et elle n'est pas reconnue en tant qu'oppression. Le mot « pute » est en soi une insulte. L'injure « putain », par exemple, ne désigne pas les travailleur-euse-s sexuel-les, mais tout un chacun qui sait qu'il ou elle peut subir le même stigmate, synonyme de sexisme envers les femmes et d'homophobie s'il s'agit des hommes. Cette injure agit sur les personnes qu'elle vise comme une assignation au maintien dans une position de dominées.

La putophobie opère de plusieurs manières :

La notion de « victime » accolée à la notion d'incapacité dont on affuble la personne qui exerce le travail sexuel a pour conséquence essentielle la confiscation de la parole des travailleur-euse-s sexuel-les au profit d'« experts » et de personnes qui s'autoproclament dépositaires de « la » vérité sur le travail du sexe et se considèrent comme des « sauveurs ». Les travailleur-euse-s sexuel-les sont considéré-es comme des délinquant-e-s, responsables de désordre social, vecteurs d'épidémies. Leur visibilité dans l'espace public est perçue comme une nuisance. Les putophobes (sauveurs ou policiers au service du pouvoir) affichent un sentiment de supériorité.

Dans ce contexte, les travailleur-euse-s sexuel-les doivent se cacher pour éviter de devenir la cible d'injures putophobes.

Depuis 1975, quels
bénéfices les
travailleur-se-s
sexuel-les
ont recueilli
des luttes
féministes ?
Devenons
visibles !
Réapproprions-nous
les outils queer¹
pour penser
la question
de l'identité,
dénoncer
la « putophobie »
et utiliser
la fierté
comme « arme » !
Thierry

1. Queer : mot anglais signifiant « étrange », « peu commun », souvent utilisé comme insulte envers des individus gays, lesbiennes, transsexuels... Il est aujourd'hui utilisé pour désigner des identités et pratiques qui ne sont pas hétérosexuelles : transsexuels, bisexuels, adeptes du BDSM (Bondage, Domination, SadoMasochisme), fétichistes, travestis et transgenres...

La construction de l'identité : comment les insultes fonctionnent-elles sur les individus ?

Il y a un continuum qui va de l'homophobie ou du sexisme subi à l'adolescence à la putophobie quand la personne exerce le travail du sexe. Cela engendre un sentiment d'humiliation et de culpabilité tant il est difficile d'assumer un choix perçu comme déviant.

Pour les hommes hétérosexuels, le stigmate d'homosexuel, associé à celui de tapin, agit même quand il s'agit de prostitution hétérosexuelle.

La personne a le sentiment d'être isolée socialement car elle n'a pas de proche sur qui elle puisse compter, pas de soutien familial. Il n'est d'ailleurs pas rare que la famille soit le lieu initial de l'exclusion.

Dès qu'une personne affirme une identité de travailleur-euse sexuel-elle est délégitimée. On lui dit qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble de la population concernée, c'est donc par l'intériorisation de la putophobie qu'on installe le doute dans les prises de parole des individus. Seuls les experts autoproclamés sont reconnus comme légitimes pour parler à leur place et ils s'emploient à dénaturer leurs paroles. Le dénigrement des paroles indépendantes des travailleur-euse-s sexuel-les est d'autant plus aisé qu'il n'y a pas encore de mouvement social suffisamment puissant pour le contrer.

Répression policière, non-reconnaissance sociale, absence de droits

La stigmatisation facilite également l'adoption de lois répressives, punitives et le maintien d'un contrôle serré par un dispositif d'État liberticide. Les liens entre répression et putophobie et autres formes d'oppression sont évidents : la pénalisation du racolage contenu dans la Loi pour la Sécurité Intérieure (LSI) induit, outre des sanctions pénales, des effets transphobes, homophobes (prétexte pour arrêter les gays), putophobes, sexistes, racistes et conservateurs dans la mesure où seule l'occupation masculine et hétérosexuelle des espaces publics est légitime.

Empowerment

La prostitution est une activité : pourquoi en parler comme d'une identité ?

Être pute ce n'est pas seulement exercer un travail, c'est aussi être confronté-e à des oppressions spécifiques : discriminations de toutes sortes, stigmate. Faisons en sorte qu'être pute devienne une identité sociale positive. Revendiquer le fait d'être pute casse le stigmate : ce n'est plus une injure mais une identité que l'on va porter avec fierté et qui va revêtir une nouvelle représentativité dans l'espace des luttes sociales.

Les termes
"putophobie"
et "homophobie"
sont construits
sur les notions
de stigmate
et de pathologie
qui occultent
la complexité
de l'oppression.

Lucas

Le terme
sex worker a été
repris parce
qu'il est le
mieux compris
dans les
différentes
langues et le
plus utilisé dans
les instances
internationales.

Marianne

Quels outils pour sortir de la clandestinité ?

1. être visible

Manifester publiquement avec un masque veut-il dire que nous avons honte de ce que nous sommes ? Il serait intéressant d'en débattre à l'avenir. Quand l'on vous demande : que faites-vous dans la vie ? On devrait être capable de répondre : je suis travailleur-euse sexuel-le.

Une stratégie de coming out est à développer. Un combat indépendant doit être mené dans le but de multiplier les prises de parole pour changer les représentations. Pour que nous n'ayons plus honte de notre activité, il faut créer des moments où l'on se retrouve entre nous, organiser de grandes manifestations publiques, politiques et culturelles. Nous devons aussi créer des lieux de sociabilité, développer nos propres moyens d'information et de diffusion, créer nos réseaux d'échanges. Il nous faut aussi arborer des symboles de reconnaissance, garder et entretenir notre mémoire commune.

Une activité peut-elle faire émerger une identité ? Il y a des femmes qui n'aiment pas le terme de Pute ni celui de travailleur-euse sexuel-le. On peut parler d'une activité prostitutionnelle mais pas d'une identité. Mais quelle que soit la manière dont elles se définissent, le constat est le même : elles n'ont pas de droits du fait de leur activité.

2. alliances

Des alliances avec d'autres communautés (militants de la lutte contre le sida, partenaires LGBTI (Lesbienne, Gay, Bisexuel-le, Transsexuel-le, transgenre et/ou Intersexué-e), féministes « pro sexe »²) sont bénéfiques pour notre mouvement et peuvent nous offrir médiatisation et visibilité. Nous devons être présent-e-s dans les débats publics où l'on aborde les questions de prostitution, comme dans les partis politiques, dans les ministères quand il se décide quelque chose, dans tous les autres lieux de débats.

Il s'agit d'exercer une pression permanente et d'exiger des réponses aux questions que nous soulevons. Il est nécessaire d'établir un rapport de force avec les décideurs et de l'entretenir pour qu'il soit efficace.

3. utiliser les médias

Des faits nouveaux intéresseront toujours les médias, donc nous avons tout intérêt à créer l'événement et à en faire de nouvelles formes de lutte. Mais il s'agit aussi d'être prudent avec eux, car les médias ont une nette tendance à déformer nos discours. Ils peuvent néanmoins nous servir pour véhiculer de nouvelles images du ou de la travailleur-euse sexuel-le, ce qui peut permettre d'en finir avec le stéréotype de la victime.

2. *Féministes « pro sexe » : en ce qui concerne la prostitution, ce terme désigne les féministes qui ne considèrent pas la prostitution, en soi, comme une violence faite aux femmes.*

Il y a des femmes
prostituées qui
militent mais ne
se reconnaissent
pas dans l'idée
de visibilité
et de fierté.
Pour poursuivre
la mobilisation,
il faut trouver
les points
de convergence
entre nous.

Muriel

Il y a
des similitudes
entre la
stigmatisation
des Trans-Pédés-
Gouines
et la nôtre :
spoliation de la
parole, experts
qui parlent en
notre nom, pas
de connaissance
sur soi...

Cornélia

Cette nouvelle image de nous-mêmes nous montre fier-ère-s d'être travailleur-euse-s sexuel-les, capables de nous organiser avec le soutien de notre communauté dans la lutte pour la reconnaissance de nos droits et contre la logique de victimisation.

Quand on nous demande de témoigner sur notre vécu, il est important d'insister sur les violences dues à la putophobie, ce qui permet de se positionner en tant qu'acteur ou actrice qui la dénonce, cela donne aussi une dimension collective à notre discours.

Nous avons à faire un travail de communication spécifique, un travail de pédagogie qui nécessitera temps et patience. Il s'agit de « mâcher le travail » aux journalistes et à tout interlocuteur appartenant au milieu des médias. Pour cela, nous devons renforcer notre réseau pour diffuser les communiqués de presse et nos discours. La prostitution étant un sujet de société, les travailleur-euse-s sexuel-les doivent être à l'origine des discours sur la prostitution.

4. l'action publique : créer une actualité

Il peut être très intéressant de faire de l'action publique, d'organiser des festivités pour susciter l'adhésion et la sympathie du public. Il est difficile de mobiliser des gens en masse, mais des actions bien préparées et avec quelques personnes seulement peuvent apporter un résultat intéressant. Nous pouvons organiser des actions de désobéissance civile pour mettre en scène notre colère, se faufiler et interpeller des responsables putophobes (stratégie de déstabilisation, par exemple, lors de congrès abolitionnistes, les empêcher de parler (« shaming » : renvoi de la honte sur les putophobes).

Egalité des droits et reconnaissance du travail sexuel

L'arrêt de la criminalisation n'est pas suffisant pour obtenir l'égalité des droits, il nous faut sortir du statut d'infériorité légale et du rejet social qui confortent nos ennemis et agresseurs.

Dans la déclaration des droits des travailleur-euse-s du sexe (Bruxelles 2005), nous demandons que soient pris en compte notre choix d'exercer la prostitution et la manière dont nous voulons l'exercer. C'est uniquement de cette façon que nous serons reconnu-es et respecté-es. □

Attirer
l'attention
du public,
se faufiler,
être festifs
et amusants !

Sandra

Création du Syndicat du TRAVAIL SEXUEL : STRASS

Le Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) est un syndicat autogéré qui existe en France depuis le 20 mars 2009. Il défend les droits des travailleur-euse-s du sexe, c'est-à-dire principalement des prostitué-e-s mais aussi des escorts girls/boys, des acteurs pornographiques et des opérateurs de téléphone rose.

Judy Mix (France) Le travail du sexe ne concerne pas seulement la prostitution de rue, l'industrie du sexe, c'est aussi la pornographie, l'érotisme et tous ceux et toutes celles qui payent des impôts... Quels sont les intérêts communs de personnes dont les pratiques et les conditions de travail sont si différentes ? Comment contribuer à l'amélioration des conditions de travail pour toutes ? Réfléchir sur ce que l'on a en commun pour penser ensemble.

Marianne ICRSE – Comité international pour les droits des sexworkers en Europe (Pays Bas) Aux Pays-Bas, un syndicat de sex workers existe, il a été reconnu par les syndicalistes généraux. Le problème a résidé au niveau des adhésions, mais il a quand même recruté 20 000 sex workers avec différentes formes de travail et d'identité. Cependant beaucoup disent qu'être membre d'un syndicat spécifique de sex workers peut être stigmatisant

et ne se sentent pas des professionnels du travail du sexe, il y a un vrai problème d'identification avec le travailleur du sexe. L'une des raisons réside dans le caractère (ou vécu comme) temporaire de cette activité.

Isabelle Grisélidis (France) Quel est l'intérêt de constituer un syndicat ? Dans les périodes de tolérance, le stigmatisme continue de s'exercer sur nous. Le stigmatisme ne disparaîtra pas le jour où nous recevrons une feuille d'impôts qui reconnaîtra le travail sexuel : par exemple, la garde de mon enfant peut m'être retirée et ma feuille d'impôt qui déclare le travail sexuel peut être considérée comme de la provocation par le juge aux affaires familiales... Ce qu'il y a en commun entre nous, c'est le stigmatisme. Il faut identifier collectivement nos points de vulnérabilité et travailler ensemble pour les déconstruire et les dépasser.

Marianne Aux Pays-Bas, les sex workers regrettent que le syndicat ne soutienne pas les sans-papiers. Un syndicat de travailleur-euse-s sexuel-les ne peut soutenir que les revendications sociales et légales élémentaires, mais le travail sexuel ne pourra être possible si les travailleur-euse-s n'obtiennent que des permis de séjour. Dans ce cas, le rôle du syndicat est de donner aux travailleur-euse-s des informations sur

les possibilités sociales et légales. Il s'agit du Prostitution Information Center.

Judy Mix Un syndicat s'intéresse aux conditions de travail ; la stigmatisation influe sur nos conditions de travail, mais cela ne fait pas partie des conditions de travail. En tant qu'actrice porno, je ne sais pas ce qu'un syndicat pourrait faire pour les Hardeuses. Quelles revendications communes concerneraient les acteurs et actrices pornos et les autres travailleur-euse-s sexuel-les ? Le stigmate n'empêche-t-il pas de se constituer en syndicat ? Par exemple, dans le porno, il existe « le stigmate de la chieuse » (celle qui conteste).

Marianne Oui mais tout travailleur a besoin de droits, il y a des droits fondamentaux : droits sociaux, droits à l'accès aux services de santé, droits au niveau des conditions de travail...

Thierry Les Putes (France) Je me considérais comme plus exploité quand je travaillais dans le porno : je ne touchais qu'une partie infime des revenus sur les vidéos produites. Ce que l'on peut faire c'est créer notre propre site web pour expliquer comment faire de l'autoproduction pornographique. Un syndicat sert aussi à échanger des outils et des informations. La vidéo, par exemple, peut-être un outil pour les travailleur-euse-s sexuel-les de demain. Les acteurs porno peuvent apporter énormément en terme de visibilité à l'ensemble des travailleur-euse-s sexuel-les qui peuvent aussi soutenir les Hardeuses. Même si la création d'un syndicat ne va pas faire disparaître le stigmate, je préfère le subir avec des structures de défense que sans. En Europe, sauf aux Pays-Bas et en Angleterre, il n'existe aucune structure légale de soutien aux sex workers.

Selon moi, nous n'obtiendrons rien des politiques, mais un syndicat me paraît être une bonne garantie de défense de nos droits, cependant nous dépendons encore des financeurs qui sont les mêmes que ceux qui nous répriment.

Tiphaine (France) Les gens vont-ils vouloir adhérer à un syndicat, quand ils ne parviennent pas à assumer le stigmatisme ? Quel effet peut avoir l'adhésion sur le statut socio-économique d'une reconnaissance de l'activité en tant que travail en ce qui concerne les impôts et les taxes par exemple ?

Cornélia Support TranSgenres (France)

La difficulté de convaincre les travailleurs sur cette question du syndicat est énorme en France. La question des intérêts qui se rejoignent peut être résolue si l'on conçoit le syndicat comme une fédération qui ne défendrait pas des intérêts (lobby) mais des convictions (contre le stigmatisme). Car le point commun des métiers de sex workers, c'est le stigmatisme. Aux travailleur-euse-s sexuel-les d'identifier les convergences et les divergences. Aux USA, par exemple, il existe des syndicats pour le porno.

Judy Mix Une infrastructure qui nous informe sur les questions de la santé, qui soit une sorte de centre de ressources sociales, cela peut être intéressant. En ce qui concerne le statut, en France, le modèle du statut d'intermittent du spectacle peut être un bon modèle pour nous.

Nikita Les Putes (France) Il y a une convergence des luttes entre tou-te-s les travailleur-euse-s sexuel-les : par exemple dans le porno, il y a des différences de cachets selon que les pratiques sont bareback¹ ou pas. Un syndicat peut discuter avec le CSA (Conseil Supérieur de l'audiovisuel), demander un quota de capotes sur les plateaux de tournage, etc. Comme objectif pour le syndicat, on peut proposer « l'étude, la représentation et la reconnaissance des intérêts pour toute

1. *Bareback* : le barebacking, littéralement « chevauchée à cru », désigne la pratique de rapports sexuels non protégés lorsque l'un au moins des partenaires est séropositif.

personne exerçant une activité commerciale liée à la sexualité (y compris les sex shops). Cette définition regroupe aussi les gynécologues, sexologues, etc.

Giulia (France) Le problème avec les notions de fierté et d'identité c'est qu'il faut travailler pour construire une approche sans conflit entre ce que font les travailleur-euse-s sexuel-les et les représentations autour de la notion de travail : il faut reconnaître les spécificités de ce travail. Sans aborder les notions de fierté et d'identité, il faudra bien définir la particularité politique du travail sexuel : c'est ici que le concept de stigmatisme est pertinent (classe, « race », genre). La fierté est le point d'émancipation possible, par exemple, par l'accès à l'argent pour des catégories minorisées. En outre, le syndicat représente une interaction sociale directe, cela peut être l'opportunité de changer la société, d'occuper soudain une position privilégiée. La fierté est à prendre en compte non pas d'un point de vue identitaire mais par rapport à l'activité, au travail. Et le principe d'un syndicat est intéressant car il porte sur l'activité et non pas l'identité.

Lucas (Angleterre) Je suis fier de n'avoir pas honte d'être pute, je fais partie du syndicat International Union of Sex Workers (IUSW), c'est ouvert à n'importe qui, travailleur ou pas, client, patron d'agence.

Nikita Dans le sigle du STRASS, il y a le terme travailleur-euse, ce qui veut dire « travailler pour son propre compte », on ne peut donc pas accepter les patrons.

Lucas En Angleterre, il y a trois grands syndicats. En 20 ans, les mentalités ont beaucoup changé. Je crois qu'il y a des moyens de battre en brèche le stigmatisme en organisant des événements

publics, comme le sex worker art show ou le magazine Spread aux USA. Une représentation commune fait croire que le sex work ne nécessite pas de compétences particulières, alors qu'au contraire, elles sont nombreuses et diverses.

Sandra (France) Il y a aussi un aspect assistante sociale dans le travail sexuel.

Isabelle Avec le syndicat, les travailleur-euse-s sexuel-les mobilisé-es et les associations communautaires nous pouvons agir, mais actuellement l'outil principal de la lutte ce sont les associations de santé communautaires. Leurs actions sont financées pour les questions de santé, (pour qu'on ne refourgue pas des sales IST aux bonnes gens). Selon moi, nous n'obtiendrons rien des politiques, mais un syndicat me paraît être une bonne garantie de défense de nos droits, cependant nous dépendrons encore des financeurs qui sont les mêmes que ceux qui nous répriment.

Cornélia Nous allons créer le Strass avec l'espoir que cela aura un impact performatif, que cela favorisera ce qu'il revendique : imposer la reconnaissance de ce travail. Car on ne peut pas attendre que le législateur décrète cette reconnaissance. À propos de la fierté qui est donc le contraire de la honte, quand on se bat on a la fierté de mener ce combat, mais il n'est pas question d'en faire une condition préalable à l'adhésion au syndicat. Nous n'établirons pas de certificat « fier d'être pute ». Les gens s'engagent dans la mesure de leur volonté, de leur culture politique, de leurs moyens, que chacun et chacune y apporte ce qu'il ou elle peut.

Camille PASTT (France) L'idée de fonder un syndicat existe depuis six ans maintenant. La syndicalisation des

travailleur-euse-s du sexe va permettre de faire reconnaître notre profession. L'histoire des mouvements sociaux en Argentine, en Italie, en Angleterre montre qu'il n'y a pas eu de reconnaissance directe des travailleur-euse-s du sexe. Je considère que le camouflage stratégique pour s'annexer à des grands syndicats comme en Argentine ou en Angleterre ne mène à rien. La tentative de syndicalisation a échoué au Brésil. Notre priorité numéro un, c'est la revendication pour la reconnaissance de la profession avant la santé, le social, l'hébergement, l'exclusion, les discriminations. La légalisation doit être le centre de notre lutte. Sans quoi, on n'arrivera à rien. La syndicalisation en France est bien entamée, mais il faut connaître le contexte légal.

Quelle réception va être faite par FO, la CGT et les autres syndicats ? Une lutte sociale a besoin de soutiens mais pas de souteneurs. Ne pas perdre le fil : la reconnaissance des statuts (légalité). La légalisation date d'avant 1946 mais le contexte était défavorable, elle a été abolie par Marthe Richard.

Il faut abolir le proxénétisme, pas la prostitution. Aujourd'hui, la prostitution n'est pas prohibée mais presque. La vocation d'un syndicat est la défense des intérêts des usagers (violence, santé...)

Il ne faut pas laisser les féministes prohibitionnistes, abolitionnistes, s'accaparer le discours et les moyens financiers ! Il revient aussi au syndicat de lutter contre les abolitionnistes et leurs structures. Il faut pouvoir faire des alliances avec d'autres syndicats sans nous compromettre.

Judy Mix À propos des patrons, puisqu'ils ne seront pas acceptés, que fait-on d'une ancienne travailleuse du sexe devenue patronne de bordel ou d'agence ?

Camille C'est là que je propose qu'on se dote d'une commission d'éthique.

Judy Mix Autre question : se base-t-on sur l'autodétermination ? Si n'importe qui peut se déclarer travailleuse du sexe, comment éviter qu'un-e patron-ne fasse de l'entrisme ?

Isabelle En ce qui concerne les prostitué-e-s migrant-es, aucune pute n'est légitime, régulière ou pas. L'idéologie abolitionniste instrumentalise les personnes migrantes, en parlant en leur nom, pour crier à l'exploitation. Quelle position le syndicat apportera-t-il sur la situation administrative de ces personnes ?

Thierry Le syndicat vise à défendre les intérêts des irrégulières, tout autant que ceux des autres. La traite est liée au contrôle migratoire depuis les années soixante-dix.

Camille Sur la traite, il ne faut pas oublier le grave phénomène de l'exploitation des personnes, logique mise en place pour faire venir des personnes d'Amérique latine, d'Afrique... Un syndicat de travailleur-euse-s du sexe ne peut être silencieux sur ce sujet.

Isabelle Cela peut concerner n'importe laquelle d'entre nous, il faut mener une réflexion sur le statut légal du travail du sexe. Les travailleur-euse-s sexuel-les sont les meilleur-es acteurs et actrices en matière de lutte contre le proxénétisme ; il faut que l'État ne mène pas cette lutte aux dépens des travailleur-euse-s sexuel-les, il faut travailler directement sur son argumentaire pour dénoncer toute forme d'exploitation, la traite des êtres humains, avec nos propres arguments et l'apport des personnes migrantes.

Le syndicat devra prendre en compte les spécificités, les compétences et les capacités de chacun-e vers l'accès à l'autonomie.

Karène (France) Si on a un problème juridique, il faudrait que le syndicat nous propose des personnes compétentes.

Judy Mix Sur les questions des migrantes, il sera intéressant qu'une section du syndicat se consacre au soutien des personnes sans-papiers et à leurs problèmes spécifiques.

La question des migrantes est centrale dans la loi pour la sécurité intérieure comme contrôle des flux migratoires liés à la prostitution, les expulsions ont servi à vider les trottoirs des personnes non-blanches particulièrement...

Nikita Il faudrait donc des groupes de travail sur les aspects qui concernent purement le métier, tandis que d'autres se pencheraient plutôt sur les aspects société.

Thierry Il est évident que les travailleur-euse-s sexuel-les sont issu-es des minorités, des communautés stigmatisées ; ces revendications minoritaires ont toutes leur place au sein du Strass, le choix du travail sexuel comme stratégie économique, cela veut dire qu'il faut inclure les revendications minoritaires qui y ont mené.

Cornélia À propos de notre auto-organisation, moins il y aura de hiérarchie mieux cela sera... La responsabilité ne crée pas la hiérarchie. Au delà des statuts légaux, une autogestion s'impose ! □

Conférence de presse

Le théâtre, un lieu où ceux qui n'ont pas la parole trouvent une voix, un lieu où l'on rappelle que nous sommes égaux devant l'espérance et aussi devant la mort, un lieu où la pudibonderie et l'hypocrisie n'ont pas droit de cité, un lieu où les exclus trouvent une écoute et quelquefois une voix, un lieu où les droits fondamentaux sont rappelés dans les faits, un lieu où la littérature ne peut pas être seulement décorative, un lieu où ceux qui travaillent avec leur corps sont respectés et quelquefois admirés, un lieu où l'humanité souffrante se fait la sœur de l'humanité joyeuse, un lieu où l'avenir s'invente meilleur, un lieu où la démocratie n'est pas un mot-valise, et un lieu où le combat révolutionnaire n'est pas une antiquité.

Pour toutes ces raisons, je suis merveilleusement heureux que vous soyez là. □

Olivier Py

nous allons laisser la parole à toutes les personnes qui, depuis ce matin dans différents ateliers dans trois salles différentes de ce lieu magnifique qu'est l'Odéon, ont pu exprimer leur rapport au travail, cette dignité que constitue ce travail d'être travailleur du sexe, comme ils ou elles se nomment elles-mêmes.

Je dois dire que la beauté de ce lieu allait avec le respect, la dignité et la considération que n'ont pas les travailleurs du sexe en général dans notre société. On les cache, on les rend invisibles, on les stigmatise.

D'ailleurs, de stigmates il a été beaucoup question aussi durant cette journée, mais de réhabilitation de ce travail, de la dignité humaine il est question au cours de la restitution maintenant avec :
Camille Cabral, présidente du PASTT,
Claude Boucher, présidente du Bus des femmes,
Miguel-Ange Garzo, psychologue à Arcat,
Malika Amaouche, membre du Collectif Droits et Prostitution,
et Nikita, co-président des Putes. □

Laure Adler

nous sommes prostitué-e-s,
escort-es, acteurs ou actrices
porno, strip-teaseurs-es,
dominas, téléopératrices de téléphone
rose, travaillant en appartement,
dans la rue, en camionnette, par internet
ou petites annonces, femmes, hommes,
trans', français-es et migrant-es,

ensemble, nous disons au reste de la société :

Nous ne formons pas un monde à part ;

Nous faisons partie de cette société.

Nous sommes vos mères, vos pères, vos
soeurs, vos frères, vos enfants, vos voisins,
vos parents, membres de votre famille,
collègues de bureau, vous nous croisez
tous les jours dans le métro ou dans la rue.
Vous nous connaissez sans nous connaître
parce que l'opprobre sociale entourant
la prostitution enferme encore trop d'entre
nous dans la honte.

Aujourd'hui, nous sortons de cette honte.

Nous ne sommes ni des délinquantes
ni des victimes.

Nous sommes des citoyens et des
citoyennes. Nous sommes des électeurs
et des électrices. Nous sommes
des travailleuses et des travailleurs.
Nous sommes fortes.

Aujourd'hui nous sommes là pour prouver
au monde entier que nous sommes
capables d'avoir un discours politique
sur nous-mêmes, d'être des acteurs
et actrices politiques.

Nous devons être entendues.

C'est pour cette raison que je suis fière de
vous annoncer aujourd'hui la création du
premier syndicat du travail sexuel, le STRASS.

Un syndicat, c'est le pouvoir de nous
réapproprier la parole sur nous-mêmes.

Nous sommes les vrais expert-es sur
la prostitution et le travail sexuel, nous
les travailleuses et travailleurs du sexe.

Un syndicat, c'est le moyen de faire
pression sur les institutions et les
politiques, pour changer les lois, faire
cesser la répression, obtenir la
reconnaissance de notre travail et donc
de nos droits, et la fin des discriminations.

Un syndicat, c'est la force de lutter contre
notre exploitation et des conditions
de travail de plus en plus difficiles.
C'est mettre fin au proxénétisme par
l'auto-organisation de notre communauté.

Un syndicat, c'est être solidaires, c'est
apprendre les unes des autres, échanger
et communiquer, guider les plus jeunes et
celles qui démarrent, nous apporter
entraide et support.

C'est donner ce que nous savons faire
de mieux : l'amour. □

Nikita

nous sommes réunis aujourd'hui dans ce cadre prestigieux pour parler de prostitution et pour obtenir l'application des droits des prostitué-e-s, comme le droit à exercer la prostitution, qui rappelons-le, n'est pas interdit par la loi en France. Depuis mars 2003, déjà six années se sont écoulées et notre constat reste le même : l'article de loi pénalisant le racolage passif met en danger plus que jamais les prostitué-e-s.

Nombreux sont ceux qui disent que la prostitution est une violence, une violence faite aux corps, et cela, quelque soit le genre de la personne.

Il existe une forme de violence qui est bien présente, tant sur le bois de Boulogne, que dans les bars, les lieux de prostitution en province, ou encore lorsque le travail sexuel est pratiqué à domicile.

Mais cette violence n'est pas due à la prostitution elle-même, lorsqu'elle est un choix. Cette violence n'est rien d'autre que le résultat des lois qui criminalisent les prostitué-e-s :

- Le fait de ne pas pouvoir exercer la prostitution librement dans un lieu choisi.
- Le fait de devoir se cacher par peur d'être embarqué-e par la police.
- Le fait de devoir se cacher quand on est une personne migrante qui exerce la prostitution, de peur de se faire expulser dans son pays d'origine.
- Le fait de ne pas pouvoir payer son loyer, voire même, de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de ses proches.
- Le fait d'être montré du doigt par la police quand on est transgenre, et une fois en garde à vue, mis dans une cellule avec des hommes.
- Le fait de ne pas pouvoir avoir accès aux droits les plus fondamentaux, comme par

exemple, le fait de se voir refuser la venue d'un médecin lors d'une garde vue.

- Le fait de devoir accepter dans certains cas, quand il y a peu de travail, un client sans préservatif pour la simple raison qu'il va payer un peu plus à un moment où les dettes s'accroissent, et donc se retrouver en situation de risques sanitaires face au VIH et aux IST.
- Le fait de ne pas avoir accès à une couverture sociale.
- Le fait d'hésiter à prendre des préservatifs de peur qu'ils soient confisqués par les forces de l'ordre, ou par peur qu'ils soient utilisés comme preuve de prostitution.
- Le fait de devoir se rendre invisible aux yeux de la police et des passants, et donc d'être plus sujet-te aux agressions.
- Le fait de se faire agresser, tabasser, violer et de voir sa demande de dépôt de plainte refusée au titre d'être prostitué-e.
- Le fait d'être taxé de proxénète de soutien, parce qu'on a accueilli un-e ami-e ou bien prêté le camion dans lequel on travaille.
- Le fait d'entendre le Ministère de l'Intérieur dire et affirmer que les prostitué-e-s sont des délinquant-e-s et rien que des délinquant-e-s.
- Le fait d'être confronté au silence et au désengagement du Ministère de la Santé quant à la question de la Santé des prostitué-e-s, alors que durant la Conférence Mondiale sur le Sida en août dernier à Mexico, le communiqué de Madame Bachelot et Monsieur Kouchner disait, je cite : *« Pour être efficace, la lutte contre le Sida, implique aussi de porter une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité et à celles les plus exposées à l'infection : populations en situation de pauvreté, populations migrantes, minorités sexuelles, usagers de drogues intraveineuses, travailleurs du sexe, populations carcérales, jeunes et enfants. »*

Donc oui, la violence est réelle dans le cadre de l'exercice de la prostitution, mais ce n'est pas la prostitution qui la génère, mais bien les lois qui réduisent les prostitué-e-s à de simples délinquant-e-s.

Nous, prostitué-e-s, associations de santé communautaire, associations de lutte contre le Sida, continuerons à nous battre contre cette violence faite aux prostitué-e-s et à dénoncer les dérives sécuritaires qui ont mis, et qui mettent encore aujourd'hui en danger, l'intégrité des prostitué-e-s.

Puisque les prostitué-e-s sont assimilé-e-s à des délinquant-es, et bien nous, associations de santé communautaires et associations de lutte contre le Sida, continuerons plus que jamais à soutenir ces dit-es délinquant-es.

Les prostitué-e-s ne sont pas le problème : elles font partie de la solution. □

Miguel-Ange Garzo

C'est la première fois que je viens dans ce Théâtre, c'est extraordinaire, cela me fait tellement plaisir et ça m'émeut vraiment de vivre ce moment à cet endroit. Ce qui me fait encore plus plaisir, c'est de rencontrer ici des collègues travailleurs et travailleuses du sexe, et, que de plus en plus, d'année en année, on montre un intérêt pour leurs droits sociaux.

De mon point de vue, au-delà de combats qui nous sont tous très chers, nous sommes ici pour porter la cause des travailleur-euse-s du sexe. Avant même de lutter contre l'épidémie de sida, avant même de lutter contre la discrimination, avant même de lutter contre la précarité qui sont autant de causes pour lesquelles des lieux d'expression existent, il faut que nous ayons des espaces bien précis pour lutter pour la cause des prostitué-e-s.

En effet, des espaces existent pour que les prostitué-e-s ou les travailleuses du sexe ou les professionnels du sexe luttent et disent : « *Nous ne sommes pas vecteurs des maladies et infections sexuellement transmissibles, nous faisons partie de la solution pour éradiquer l'épidémie de VIH* ». »

Mais aujourd'hui, nous venons ici aux Assises pour parler de droits. Effectivement, nous vivons dans une zone de non-droits : pas de vacances, pas de retraite, une violence extraordinaire qui fait partie de notre vie quotidienne, de notre travail. Tous les syndicats défendent les droits des travailleurs, avec des règlements précis sur la rémunération, le temps de travail, l'hygiène etc. Nous, nous n'avons que les associations pour nous aider. Nous avons beaucoup à faire pour sensibiliser les partis politiques qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, mais aussi les syndicats.

C'est ce que nous voulons faire avec le Strass. Après de longues années de lutte, depuis douze ans que nous répétons, nous martelons cette terminologie de travailleur / travailleuse du sexe, je crois que nous vivons un moment historique dans le parcours des travailleuses du sexe en France en créant enfin un syndicat pour nous les travailleuses du sexes.

Nous réussissons à faire admettre que c'est une activité qui relève du droit commun, pas de l'exceptionnel. En 1946, Marthe Richard avec tout son cœur a soustrait les femmes des violences de l'État bourgeois, qui les enfermait dans les maisons closes au nom de la morale et de la famille. Aujourd'hui nous sommes là pour dire que nous voulons des droits, pas des maisons closes, des droits et l'autonomie. Si je veux entrer dans le travail sexuel, c'est moi qui doit le décider, si je veux sortir du travail sexuel, c'est moi qui doit le décider.

Avant de finir, il y a des questions très importantes que nous avons laissées à d'autres groupes, mais qui nous appartiennent : il s'agit du proxénétisme, du trafic des êtres humains et de la prostitution infantine. C'est à nous les travailleuses du sexe, c'est à nous les professionnels du sexe de nous emparer de ces questions-là pour lutter contre. C'est à ça que sert un syndicat, lutter contre tous ces excès abjects liés à notre profession.

Voilà, je vous ai dit ce que je crois profondément et j'espère que la graine que nous avons semée il y a quinze ans fera une plante très jolie qui donnera beaucoup de fruits. □

Camille Cabral

je voudrais commencer par rendre hommage à toutes ces femmes qui, depuis des années, luttent tous les jours pour avoir créé entre autres le Bus des femmes et toutes les autres associations communautaires, et qui, chaque jour, ont risqué des problèmes, mais se sont engagées, des femmes-courage auxquelles je veux dédier cette journée.

Cela fait vingt ans, je pense ici à des copines de 1975, Dominique, Mélika, Mélina, qui ont tout le temps lutté, qui ont continué à lutter, et qui ne sont peut-être pas aujourd'hui parmi nous, hélas, mais je voudrais vraiment leur rendre hommage, car sans elles de toute façon nous n'aurions pas pu être ici aujourd'hui.

Je pense que Grisélidis aurait été très heureuse d'entendre aujourd'hui qu'un syndicat était né, ce syndicat qui était une utopie devenue maintenant réalité.

Ce syndicat va être une structure complémentaire au travail des associations, je le vois comme ça, on va pouvoir effectivement avoir un tremplin pour être moins seules, nous les associations.

On aura ce syndicat qui va nous permettre d'avoir un discours politique, domaine dans lequel on a du mal, entre le travail de terrain, de maraude, de lutte au quotidien pour le quotidien des filles.

Ce syndicat va nous permettre d'avoir un autre élan, de porter des sujets véritablement politiques auprès des pouvoirs publics.

Mais ce syndicat est aussi un espace entre nous, pour parler des mots utilisés, des façons d'agir, des façons de se positionner par rapport à une déontologie du travail.

On va enfin pouvoir être fiers, que ce soit prostitué-e, trans, pute, mais on va commencer à pouvoir être fiers, à pouvoir continuer à parler du respect qui nous est dû, du respect des autres, et de la fierté qu'on a d'être dignes.

Je vous remercie vraiment d'être tous présents et qu'enfin on puisse voir ce petit germe grandir. Et pour les femmes un peu âgées qui luttent depuis très longtemps, je suis vraiment heureuse qu'il y ait un relais. Parce que c'est important.

Quand, pendant trente ans, on lutte, on mène des combats, souvent on se trouve un peu seule.

Mais aujourd'hui, on sait que l'on n'est plus seules. Ça donne du courage quand on sait que la génération à venir assure la relève ! Merci à tous. □

Claude Boucher

Oai, absolument scandaleux
et résolument féministe !

« For a second, I was the eternal rebel fighting for lost issues of her time which could turn into progress and achievements in the future. It was about the Nineteen Seventies, feeling the FHAR genes in the voices and attitudes, it was literally gay, absolutely scandalous, daringly feminist, it had the taste of an ecstasy warm-up with no dizziness and the exhilarating side-effect of being in the right place at the right moment. »¹

Quand, en 2003, j'ai commencé à militer sur la question de la prostitution à Act Up-Paris et que je parlais du rassemblement que les prostitué-e-s voulaient organiser, personne ne croyait qu'il y aurait beaucoup de monde. Or nous étions trois cents, ce 5 novembre 2003, devant le Sénat et ce fut un succès tant au niveau de la couverture médiatique que pour le retentissement de l'événement auprès des travailleur-euse-s sexuel-les.

Certes, trois cents personnes c'est peu, mais si nous n'avons jamais été très nombreux-ses dans les manifestations, nous représentons des milliers de personnes qui exercent la prostitution ou qui soutiennent nos revendications.

Ce moment historique faisait écho, trente ans plus tard, à un autre événement : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostitué-e-s lyonnaises en 1975.

L'histoire nous donnera raison ; pour l'instant, nous n'avons de cesse de soutenir les luttes des prostitué-e-s quel qu'en soit leur nombre ou leur durée.

Nous avons ensuite créé « Droits & Prostitution », un collectif d'associations de défense des étrangers, de lutte contre le

sida et d'associations de prévention et de santé communautaire. Nous avons participé au collectif « Femmes de droits » avec les prostitué-e-s du Bois de Vincennes. Notre but : dénoncer les exactions policières, les expulsions de prostitué-e-s migrantes et surtout donner la parole aux travailleuses sexuelles.

Ainsi, nous organisons, tous les ans, les Assises de la prostitution qui sont une tribune ouverte à l'expression de toutes les personnes engagées dans le travail du sexe, quel que soit leur mode d'exercice.

En 2005, notre mouvement a pris une dimension européenne et internationale avec la Conférence des Travailleurs du sexe qui s'est tenue à Bruxelles. Des travailleur-euse-s sexuel-les venu-es du monde entier et leurs allié-es – pour certain-nes engagé-es depuis trente ans dans cette lutte – ont rédigé le manifeste des travailleur-euse-s sexuel-les, qui pose les bases d'une revendication universelle contre les discriminations et pour leurs droits. Cela nous a conforté-es dans nos convictions et a révélé le côté scandaleusement gai de ce mouvement.

En France, à la suite de cet événement, le mouvement « Les Putes » s'est créé, premier groupe non-mixte qui a ensuite rejoint le collectif « Droits & Prostitution ». Grisélidis Réal serait fière de nous, elle qui peinait à mobiliser les prostitué-e-s françaises : aujourd'hui nous sommes un modèle pour l'Espagne et l'Italie², des

collectifs de prostitué-e-s se sont créés en prenant modèle sur notre mouvement.

En Europe, nous sommes une référence pour nos actions de résistance face à des lois des plus répressives en matière de prostitution. Lors de ces Assises 2009, un pas de plus a été franchi vers l'empowerment des prostitué-e-s avec la création du STRASS, le premier syndicat des travailleur-euse-s sexuel-les en France.

Avant tout, nous sommes féministes et demeurons convaincu-es que c'est aux premier-ères concerné-es de choisir les outils de leur émancipation ; c'est seulement en leur donnant la parole et les moyens de leur autonomie que nous avancerons vers une société plus égalitaire et moins sexiste.

Aujourd'hui, les prostitué-e-s, et tout particulièrement les femmes, sont les otages de discours féministes qui servent à légitimer les lois les plus répressives. Cette situation maintient les personnes qui exercent la prostitution dans une position de dominées et de victimes. Cela peut enfermer dans la prostitution une personne qui souhaite arrêter et empêcher une autre, qui gagne sa vie de cette façon, de profiter réellement de ses gains.

Nous plaidons pour un féminisme non dogmatique mais dynamique dont l'idéal se construit avec les personnes marginalisées : travailleur-euse-s sexuel-les, trans, femmes, migrant-es... □

Malika Amaouche

1. « L'espace d'un instant, j'ai été l'éternelle rebelle en guerre pour des combats perdus d'avance qui pourraient se transformer en progrès et succès futurs. Tout avait les accents des années 1970, comme un écho des voix du FHAR dans les attitudes, c'était gai, absolument scandaleux et résolument féministe, ça avait le goût d'une montée d'ecsta sans étourdissement, et surtout, ça donnait le sentiment exaltant d'avoir choisi d'être au bon endroit, au bon moment. » Magda Lena, à propos de la journée des Assises 2009.
2. Le 11 septembre 2008, en Italie, une loi qui interdit le racolage « dans les lieux publics et les lieux ouverts en général » a été votée, elle prévoit des peines allant de 5 à 15 jours d'emprisonnement pour toute personne se prostituant dans la rue ou dans tout autre lieu public, ainsi qu'une amende allant de 200 à 3 000 euros pour les clients. Eric Jozsef, « Le retour des maisons closes en Italie ? », Le Temps, 13/09/08.

La révolution sera sexuelle

X., Théâtre de l'Odéon, mai 68

Discussion avec la salle

Journaliste de l'AFP Comment pouvez-vous juridiquement créer un syndicat regroupant des professions qui ne sont pas reconnues ? Comment est-ce possible techniquement ?

Nikita Les Putes (Paris) Nous avons travaillé avec des juristes, magistrats et avocats pour élaborer les statuts qui seront déposés lundi à la Préfecture de Paris. Je vais vous lire l'objet du syndicat, comme cela vous comprendrez comment nous avons contourné cet apparent obstacle :

« *L'association a pour objet l'étude, la représentation et la défense des intérêts collectifs, professionnels et moraux de toute personne amenée à échanger un service de nature sexuelle moyennant contrepartie, et de toute personne salariée ou indépendante ou travaillant pour son propre compte exerçant une activité commerciale liée à la sexualité. Dans le cadre de l'objet ci-dessus mentionné, l'association aura pour but de garantir l'effectivité des droits fondamentaux des personnes sus-citées, de garantir l'effectivité du droit du travail et du droit fiscal en lien avec les activités sus-citées, et plus généralement défendre avec ses membres leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.* »

Ce sera une association loi 1901, comme tous les syndicats. Tout le monde peut y adhérer, mais ne seront membres actifs que les travailleurs et travailleuses du sexe, les autres seront membres sympathisants. Les cotisations sont libres, de zéro à l'infini pour les travailleuses du sexe, à partir de cinq euros pour les sympathisants, sans droit de vote bien sûr. Donc normalement, on ne devrait pas nous refuser l'inscription de ce syndicat, et de toute façon si tel devait être le cas, nous irions jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Benjamin prostitué, vice-président de ProCoRe (Suisse) Pourquoi dans ce nouveau syndicat les non-travailleurs / non-travailleuses du sexe ne pourraient pas participer à la prise de décisions ?

Nikita C'est notre syndicat, créé par et pour les travailleurs du sexe et il est hors de question que d'autres personnes qui ne sont pas membres de cette profession et de cette activité décident à notre place, d'autre part, il est hors de question également qu'il y ait des personnes qui soient exploités de notre travail. Je n'entends pas par là que les maquereaux, mais aussi tous ceux qui font des études sur nous sans nous rémunérer !

Camille Cabral le PASTT (Paris)

Je voudrais profiter de la présence des journalistes pour dire un mot sur le magazine d'annonces érotiques L., qui est la chose la plus scandaleuse en France, il s'agit purement et simplement de proxénétisme ; ce magazine vit de l'exploitation des travailleuses du sexe : femmes, trans et gays, mais tout particulièrement les femmes et les trans, qui doivent payer 370 euros pour faire une photo ! J'ai fait le compte, cela représente au moins deux millions d'euros par an !

J'ai déjà dénoncé cela, les autorités connaissent très bien ce phénomène mais ce genre de magazines n'est pas interdit, car ils constituent un outil d'information très précieux pour repérer les lieux du travail sexuel en France et les flux migratoires des travailleur-euse-s du sexe. Mais ce ne sont pas des raisons suffisantes pour laisser exister cette exploitation. Si les autorités veulent les informations contenues dans ces magazines, qu'elles leur demandent de baisser les prix !

Marianne Jonker ICRSE (Amsterdam)

Je suis très contente de la création de ce syndicat aujourd'hui, et que les activistes en France mettent autant d'énergie dans cette direction qui est la bonne. Par ailleurs, je souhaite que le projet de ce syndicat utilise les documents produits au niveau européen par ce mouvement : le « Manifeste » (droits des sexworkers en Europe) que vous pouvez trouver on-line sur notre site et aussi la déclaration qui a été écrite également par une assemblée générale européenne de sexworkers.

Nikita Le « Manifeste » et la « Déclaration des droits des travailleurs du sexe en Europe » ont été la base de la création du groupe activiste Les Putes avec Thierry

Schaffauser, et notre objectif avec le syndicat est effectivement de porter ce Manifeste et cette Déclaration au plus haut niveau.

Roberta présidente du PASTT (Paris)

En tant que travailleuse du sexe à domicile, j'ai été exploitée par des personnes proposant des sites hébergés aux États-Unis, mais dont les webmasters sont à Paris même. Ils nous surtaxent, nous font payer 500 euros ou des amendes et si, par malheur, on a un problème avec un chèque, ils ne nous remboursent pas et nous font payer d'avance. Ces gens-là abusent énormément de nous et nous ne pouvons rien faire contre ça.

Comme Camille Cabral qui a parlé de L., je pense que là, les sommes sont supérieures à ce qu'elle a dit. Par exemple, il n'y a pas longtemps, j'ai envoyé un chèque de 250 euros comme tous les mois pour proposer une annonce. Or, un jour, sans aucune explication, mon annonce n'a plus été publiée et je suis restée deux mois sans pouvoir travailler. Alors que je continue à leur envoyer un chèque tous les mois.

Comme aujourd'hui tout passe par internet malheureusement, on n'est pas à l'abri de ce genre de problème. Pour cette raison, je vais créer une coopérative, qui va s'appeler « Lipstick », dont nous serons propriétaires, nous ferons notre publicité nous-mêmes, à des prix vraiment inférieurs, parce que nous voulons faire commerce de notre corps, mais payer des prix raisonnables, et que personne ne nous utilise. Les prostitué-e-s et les associations de terrain connaissent très bien la situation des travailleuses du sexe qui sont dans des appartements : non seulement nous ne sommes pas à l'abri des agressions mais en plus nous n'avons aucune protection face à des personnes malhonnêtes.

Une intervenante (Espagne) Je vous remercie de cette organisation et un remerciement spécial aux associations qui s'occupent des personnes dans notre situation. Je suis très contente que Malika Amaouche ait parlé de ce qui se passe en Italie, car c'est quelque chose de grave, et je trouve que ce qui est en train de se passer en Italie n'est pas autre chose que du racisme, alors que l'Italie est un pays membre de la Communauté Européenne. Je suis vraiment très heureuse que nous soyons réunis ici pour parler de ce que nous vivons. En tant qu'étrangère, je suis heureuse que nous parlions de nos problèmes mais aussi de ceux des autres communautés. Je tiens à remercier les associations qui s'occupent de nous, que nous soyons hommes, femmes ou trans, migrants qui sommes venus ici pour trouver une vie économique meilleure mais aussi un accès à la santé. J'espère que cela va diminuer les discriminations que nous subissons !

Sonia photographe (Paris) Je suis totalement novice en la matière, mais je pense, en qualité de citoyenne, que c'est le problème de toute une société. À partir du moment où l'on est citoyen d'un pays et où l'on croit aux valeurs démocratiques, nous devons absolument défendre les personnes dont la boutique est leur corps. On est en train de développer une hypocrisie totale quant à l'utilisation de la pornographie et j'aimerais comprendre pourquoi dans les associations il est si difficile, quand on ne fait pas partie de ce milieu, de pouvoir aider à l'avancement des droits des prostitué-e-s. Je pense que c'est comme un baromètre du respect de l'humain et du respect social. Nikita disait que c'était un milieu assez fermé, et j'ai essayé d'assister aux tables rondes aujourd'hui pour comprendre, mais je n'ai pas pu...

Claude Boucher Les Amis du Bus des Femmes (Paris) Déjà, dans le syndicat de la métallurgie, il n'y a que des métallos, il n'y a pas de coiffeurs, et dans le syndicat des coiffeurs il n'y a que des coiffeurs ! Les associations communautaires ont des alliés, par exemple les Amis du Bus des Femmes. Effectivement ces amis, ces alliés sont un peu regardés bizarrement, et soupçonnés d'être soit de faux amis, soit fascinés par la prostitution. Vous avez dû entendre parler de cela, mais nous sommes dans un milieu où l'on est discriminé, quand même ! Alors forcément avant que des gens ne soient acceptés, on demande quelques preuves pour voir si ce sont vraiment des amis. Je suis désolée, mais effectivement depuis des siècles les personnes prostitué-e-s sont stigmatisées et on a subi quand même, en tant que femmes – merci aux hommes de nous rejoindre – deux mille ans de sales regards !

Gaby ANA (Paris) Je suis tout à fait ravie de voir, enfin, un syndicat se créer aujourd'hui, car c'est une idée que nous avons eue depuis longtemps, avec le Bus des femmes et madame Claude Boucher. C'est aujourd'hui enfin réalisé, ou du moins réalisable. Par contre, j'aimerais revenir sur la discrimination, on a parlé de beaucoup de cas de figures, mais je n'entends toujours pas parler de ces femmes de plus de soixante ans, voire de plus de quatre-vingts ans, qu'on laisse sur les trottoirs. On parle de santé, mais on ne parle pas de ces femmes-là ! Or, les plus atteintes dans la maladie, dans leur dignité, ce sont ces femmes. Parce que ces femmes sont obligées de se plier à tout, et à rien, pour survivre. Des femmes qui vivent dans des hôtels à 30 euros par jour, qui doivent bouffer, et pour bouffer, elles acceptent de travailler sans

préservatifs, de s'abaisser à des choses qu'elles n'auraient jamais imaginé devoir faire... J'aimerais aussi que ces femmes soient respectées, prises en compte, et ça, c'est ma lutte au quotidien.

Claudette ProCoRe (Suisse) Je suis peut-être la doyenne ici, en tant que prostituée. J'ai 71 ans et j'ai commencé la prostitution à 15 ans, ce qui veut dire que j'en ai vu. Je ne vous précise pas quoi, mais j'en ai vu ! Pour moi, aujourd'hui, c'est une journée très émouvante, parce qu'arriver à mon âge et voir que ça bouge enfin, qu'on peut se réunir et avoir un syndicat... Je suis fière d'être prostituée, et je vous remercie toutes d'être là !

Anne Souyris Conseillère régionale d'Île-de-France, membre des Verts (Paris) Cela me fait chaud au cœur de voir qu'enfin quelque chose bouge, car cela fait dix ans que j'essaie d'accompagner un petit peu ce mouvement, un peu les personnes prostituées, un peu le fait de briser ce tabou qui finalement enferme les gens et peut même les tuer ou les laisser dans un dénuement terrible, et l'on se sent souvent tout seul quand on essaie d'accompagner les choses. Et pour une fois, j'ai l'impression, alors qu'on est dans un moment politique assez terrible et assez sécuritaire, que peut-être on va pouvoir avancer. J'espère que la prochaine fois que vous organiserez un événement, il y aura des politiques à vos côtés, qu'il y aura plein d'élus et qu'enfin on pourra faire changer les lois et que les droits sociaux existeront pour vous.

Nikita Je voudrais remercier Jean-Michel Carré pour son excellent film « Les travailleuses du sexe », on a travaillé ensemble depuis trois ans pour ce film qui a été diffusé hier soir sur France 2.

Jean-Michel Carré réalisateur documentariste (Paris) D'abord un message du comédien Philippe Caubère, qui a participé avec Nikita à une émission qui s'appelle « L'arène de France » et qui avait eu de très belles paroles en tant que client par rapport aux prostitué-e-s, il ne peut pas être là ce soir pour cause de première, mais il soutient complètement les Assises. Ensuite, j'ai su que près de trois millions de personnes ont regardé hier le film « Les travailleuses du sexe », alors qu'il est passé à 11h du soir, et depuis ce matin, je reçois des centaines de mails de personnes qui remercient le film, surtout les hommes et les femmes qui ont participé à ce film qui a changé la vision qu'ils avaient de la prostitution et, pour eux, c'était très important. Mais par-dessus tout, ce qui compte, c'est qu'on se retrouve aujourd'hui, mais aussi qu'un large public de citoyens puisse avoir cette connaissance, et je pense que la naissance de ce syndicat est très importante dans ce sens. Une toute dernière chose : il y a quarante ans nous nous étions retrouvés, pour certains, au théâtre de l'Odéon, en mai 68, il avait été dit que la révolution ne pourra se faire que si elle est sexuelle ! □

Assises Européennes de la Prostitution

Cet événement a été organisé par le collectif Droits & Prostitution et l'UNALS (Union Nationale des Associations de Lutte contre le Sida)

Le Collectif Droits & Prostitution est composé de :

- ANA (Avec Nos Aînées)
- ARCAT
- CABIRIA
- LES AMIS DU BUS DES FEMMES
- FEMMES DE DROITS
- Le PASTT
- GRISELIDIS
- LES PUTES
- PARI-T
- SUPPORT TRANSGENRE STRASBOURG

L'UNALS est composée de :

- ACTIF SANTE
- ACTIONS TRAITEMENTS
- ACTIS
- AIUTU CORSU
- ALS
- ARAP-RUBIS
- ARCAT
- ASUD NIMES
- ATENA
- CHRETIENS ET SIDA
- COUPLES CONTRE LE SIDA
- DESSINE-MOI UN MOUTON
- DIAGONALE IDF
- EGO (Espoir Goutte d'Or)
- ELLE EPHEMERE
- HIV 58
- IKAMBERE
- LA CONTREMARQUE
- LE KIOSQUE INFO SIDA ET TOXICOMANIE
- MIGRATIONS SANTE
- PARI T
- PASTT
- SID'ACCUEIL 14
- SIDA INFO SERVICE
- SIDA QUERCY
- SOLIDARITE ENFANTS SIDA
- SOS DROGUE INTERNATIONAL
- SOS HABITAT ET SOINS
- SOS INSERTION ET ALTERNATIVES

Les Actes des Assises Européennes de la Prostitution 2009 ont été coordonnés et rédigés par Malika Amaouche, Vincent Doubrère, Miguel-Ange Garzo, Françoise Gil, Marie-Elisabeth Handman, Sarah-Marie Maffesoli, et avec la collaboration de Marie-Claude Picard, Camille Sandman et Thierry Schaffauser.

Remerciements aux structures et aux personnes ayant participé financièrement à l'organisation de cet événement : Les Amis du Bus des Femmes, Les Putes, Arcat, Cabiria, Grisélidis, Le Scalp, Antoine, Éric, Malika et Sarah-Marie.

Avec le soutien de :





Les prostitué-e-s ne
sont pas le problème,
mais elles font partie
de la solution.

